



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990**

**(79<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**3<sup>e</sup> séance du mardi 14 novembre 1989**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 5097).

2. **Loi de finances pour 1990 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5097).

#### Postes, télécommunications et espace (suite)

MM. Dominique Perben,  
Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace ;  
Gérard Vignoble,  
Marcelin Berthelot.

M. le ministre.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Henri Bayard, Paul-Louis Tenaillon, Mme Louise Moreau, MM. Bernard Schreiner (*Yvelines*), Michel Destot, Pierre-Yvon Trémel.

#### *Suspension et reprise de la séance* (p. 5110)

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. André Durr, Jean Valleix, Dominique Baudis, Jean Tardito, Paul Lombard, Mme Louise Moreau, MM. Philippe Vasseur, Gabriel Montcharmont, Jean-Pierre Sueur, Jean-Pierre Kucheida, René Drouin, Gilbert Le Bris.

#### BUDGET ANNEXE DES POSTES, DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'ESPACE

Crédits ouverts aux articles 41 et 42. - Adoption (p. 5119)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Dépôt d'un rapport** (p. 5119).

4. **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat** (p. 5119).

5. **Ordre du jour** (p. 5119).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. PASCAL CLÉMENT, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures cinquante.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 28 novembre inclus, a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir :

Suite de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 :

Postes, télécommunications et espace (*suite*).

Mercredi 15 novembre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Légion d'honneur et ordre de la Libération ;

Justice ;

Charges communes, comptes spéciaux du Trésor et taxes parafiscales ; Imprimerie nationale ;

Monnaies et médailles ;

Services financiers ;

Articles non rattachés.

Jeudi 16 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente, et, éventuellement, vendredi 17 novembre :

Articles non rattachés (*suite*) ; crédits et articles réservés ; seconde délibération ; vote sur l'ensemble.

Mardi 21 novembre, à neuf heures trente, seize heures et, éventuellement, vingt et une heures trente :

Projet d'habilitation, adopté par le Sénat, sur la législation applicable à Mayotte ;

Deuxième lecture du projet sur l'exercice de certaines professions judiciaires et juridiques ;

Projet portant réforme du contentieux administratif ;

Projet sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, auquel est jointe la proposition de loi de M. Mermaz sur le contentieux des reconduites à la frontière.

Mercredi 22 novembre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Deuxième lecture du projet sur l'adaptation de l'exploitation agricole.

Jeudi 23 novembre, à quinze heures et, éventuellement, vingt et une heures trente :

Deuxième lecture du projet sur les biens culturels maritimes ;

Deuxième lecture du projet sur l'utilisation des détecteurs de métaux ;

Trois projets de ratification, adoptés par le Sénat :

Accord avec la Bulgarie ;

Accord avec la Pologne ;

Convention sur une installation européenne de rayonnement synchrotron ;

Deux projets de ratification :

Convention sur la conservation de la vie sauvage ;

Convention sur la conservation des espèces migratrices.

Vendredi 24 novembre, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, et quinze heures :

Projet sur le troisième concours d'entrée à l'École nationale d'administration.

Lundi 27 novembre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Projet sur les personnels de l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie ;

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire.

Mardi 28 novembre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Deuxième lecture du projet sur la protection de la santé, de la famille et de l'enfance ;

Éventuellement, conclusions du rapport de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet favorisant le retour à l'emploi ;

Projet portant amnistie en Nouvelle-Calédonie.

2

## LOI DE FINANCES POUR 1990 (DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (nos 895, 920).

### BUDGET ANNEXE DES POSTES, DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'ESPACE (*suite*)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace.

Cet après-midi, l'assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Dominique Perben.

**M. Dominique Perben.** Monsieur le président, monsieur le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace, mes chers collègues, ce projet de budget pour 1990 me donne l'étrange sentiment de me retrouver une année en arrière.

Il y a un an, à la même époque, examinant le budget de 1989, je soulignais l'absence de perspectives, de choix stratégiques, de lignes d'évolution dans le document budgétaire. Certes, au niveau du discours, déjà, on nous parlait d'Europe, de modernisation, d'adaptation du service public. Aujourd'hui, quelques jours avant la discussion budgétaire

dans cette assemblée, on nous a annoncé une réforme, des discussions, des changements. On nous annonce une loi pour le printemps prochain. Dont acte !

Mais dans le document budgétaire y a-t-il anticipation sur de réels changements ? Non, aucune. Or, au-delà des mots, seule une traduction dans les chiffres signifie quelque chose. Cette absence traduit une seule certitude : un an de plus sera perdu.

Or, depuis un an nos partenaires européens ont bougé. L'Allemagne fédérale, en particulier, a adapté ses structures, la France est restée immobile.

Pour faire semblant d'appliquer les orientations européennes, une direction de la réglementation a été créée : chacun sait bien qu'il s'agit d'une réforme de façade, les fonctions de réglementation et d'exploitation restent bien dans les mêmes mains.

Certes il y a eu le rapport Prévot, des auditions, des débats, des propositions, des discours. Ce rapport comporte des analyses et un diagnostic souvent justes. Mais sur quoi peuvent déboucher ses conclusions ? La question mérite d'être posée puisque, avant sa rédaction, certaines hypothèses étaient exclues et qu'au lendemain même de sa parution la portée de son contenu était immédiatement relativisée par le ministre lui-même.

Depuis, le Premier ministre a fixé ce que serait l'orientation de la réforme. En lisant le communiqué de Matignon, on a pu avoir le sentiment que la quadrature du cercle avait enfin été inventée. Le statut spécial annoncé viserait l'autonomie, mais il créerait des organismes composés de fonctionnaires et ces organismes seraient « solidement reliés à l'Etat par l'intermédiaire du ministère ».

Qu'est-ce que cela veut dire ? Tout simplement, monsieur le ministre, que vous êtes sans doute conscient des enjeux et des nécessités de modernisation, mais que vous n'avez pas ou que vous ne pouvez pas avoir la volonté politique d'adapter les structures de la poste et des télécommunications aux exigences de cette fin de siècle.

Pourtant, deux réalités s'imposent à nous.

Premièrement, la concurrence existe. Les règles des monopoles sont des protections illusoire. La seule protection c'est la compétitivité par le prix et la qualité des services rendus.

Deuxièmement, l'Europe s'impose déjà. Vous le savez bien, la Commission de Bruxelles développe progressivement, parfois subrepticement, son rôle de régulation. L'Etat national n'est plus seul ; il ne peut donc prétendre par sa seule réglementation assurer le champ d'exercice du service public. On peut le regretter, c'est une réalité.

Cet après-midi, j'ai entendu M. Charzat parler de juxtaposition d'administrations publiques nationales, ou de service public européen ; nous savons bien, vous savez bien qu'il s'agit d'un rêve ou pire d'un alibi trompeur. C'est un combat perdu d'avance, et il est inutile de le nier.

**M. Michel Charzat.** C'est vous qui le dites !

**M. Dominique Perben.** Cet aveuglement n'a pas pour seule conséquence de faire perdre du temps à notre pays. Il peut aussi nous amener à ce que j'appellerai le scénario catastrophe, en particulier pour France Telecom : maintenir une fiction, un statut rigide pour la maison mère, qui deviendrait très vite une coquille vide, une coquille vidée par le foisonnement des filiales, par la fuite des cadres de haut niveau dont France Telecom a besoin et donc une structure de moins en moins capable d'innover, de s'adapter techniquement et commercialement aux exigences de la concurrence européenne. Nous reprendrons ce débat, sans doute au printemps prochain : il est fondamental pour l'avenir de ces grandes maisons que sont la poste et les télécoms.

Je voudrais simplement dire que respecter les agents de ces services, respecter leur travail, c'est aussi leur parler vrai et non pas les bercer d'illusions.

Dans l'immédiat, que nous révèle le document budgétaire ? Une réalité sans doute moins flatteuse que le discours officiel.

Des dépenses de fonctionnement en augmentation de 5,5 p. 100, une croissance des dépenses en capital, si l'on prend en compte les crédits de paiement, de 4,4 p. 100. Avec une inflation de 3,5 p. 100 en 1989, la croissance en francs constants des crédits de paiement est très faible même si le pourcentage pour les autorisations de programme, plus

10 p. 100, est plus flatteur. Au bout du compte, la croissance des dépenses de fonctionnement est supérieure à celle des dépenses d'investissement en crédits de paiement.

Et qu'en est-il du fameux prélèvement ? J'ai envie de dire : comment se satisfaire de ne plus le voir croître ? Si le montant global des prélèvements opérés sur le budget annexe reste stable, près de 14 milliards de francs conformément à l'engagement du Premier ministre, le prélèvement au profit du budget général est en forte croissance. Ainsi, le prélèvement profite de moins en moins aux activités électroniques et perd encore davantage de justification.

L'analyse par branche souligne la faiblesse relative des investissements à la poste : plus 1,6 p. 100 en crédits de paiement.

Autre sujet de préoccupation : l'endettement.

Le désendettement des postes et des télécommunications ne progresse pas. Pour 1990, les seuls frais financiers s'élèveront pour France Telecom à 11 p. 100 du chiffre d'affaires. Voilà un véritable handicap pour l'avenir.

En matière tarifaire, si l'augmentation du prix du timbre-poste peut se justifier par l'impossibilité normale de trouver dans l'évolution de la productivité les moyens suffisants pour assurer les recettes à un niveau satisfaisant, l'absence de baisse des tarifs du téléphone est préoccupante. Cela signifie qu'il y a rupture radicale avec les orientations de 1986-88. Pendant cette période, les consommateurs, donc l'économie nationale, avaient bénéficié de la réduction du prix de base et de l'introduction de la T.V.A. Aujourd'hui ce n'est plus le cas. La clientèle ne bénéficiera pas des progrès de productivité. Notre compétitivité ne sera pas améliorée.

En matière sociale, ce projet de budget témoigne d'une grande frilosité.

Au-delà d'un chiffre de suppression d'emplois qui n'a valeur qu'indicative, il apparaît clairement que deux exigences restent sans réponse : le taux d'encadrement et l'amélioration des qualifications.

Pourtant on est là au cœur du débat. Et que signifie dès lors l'annonce, sans traduction budgétaire, par Matignon, d'un réexamen profond et général des qualifications et des classifications destiné à assurer leur adéquation aux missions de la poste et de France Telecom ?

Pourtant, parler de démarche sociale ambitieuse devrait signifier le courage de poser trois questions :

Celle des structures et de l'autonomie de gestion du personnel. Je n'y reviens pas, ce sera le débat sur le statut.

Deuxième question : celle des nouveaux métiers qui sont apparus et qui apparaissent constamment tant à la poste qu'aux télécommunications.

Enfin, le problème de la formation des personnels et de leur requalification.

Le problème, nous dit-on, est renvoyé au printemps. Ce sera encore beaucoup de mois et probablement encore une année perdue.

Dans l'immédiat, on nous parle d'indemnités. Eh bien parlons-en ! Les orientations prises entre 1986 et 1988 avaient laissé espérer que les P.T.T. deviendraient en matière d'intéressement un modèle pour l'ensemble du service public ou para-public.

L'an dernier, j'avais noté la poursuite d'une politique de participation et d'intéressement, mais je m'interrogeai ici même sur le point de savoir s'il s'agissait d'une vraie modernisation de l'administration et d'une prise en compte de l'évolution des métiers. Je craignais qu'il ne s'agisse de créer une énième prime. Aujourd'hui, je sais que mes craintes étaient justifiées.

Vous abandonnez, monsieur le ministre, dans vos mesures nouvelles, toute idée de véritable intéressement, de prise en compte des gains de productivité ; vous n'encouragez pas la motivation et l'innovation, véritables garanties de la modernisation. C'est dommage. C'est encore une fois une occasion manquée. Le conservatisme des idées est sans doute plus confortable dans le court terme. Mais il prépare l'inconfort et les difficultés du lendemain.

C'est bien la principale faiblesse de votre projet de budget. Ne pas préparer l'avenir, laisser les personnels dans une incertitude prolongée, ne pas faire bénéficier les utilisateurs des gains de productivité, remettre en cause les percées de l'intéressement et de la participation sur le plan social, tels sont les reproches que nous faisons à ce budget. Pour ces raisons, nous voterons contre.

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Vignoble pour le groupe U.D.C.

**M. Gérard Vignoble.** Monsieur le ministre, je voudrais en préambule de mon intervention vous poser une question sur la situation dans les centres de tri de Lille-Lezennes et Sotteville-lès-Rouen. Je représente une circonscription où la vente par correspondance est très importante. Elle a eu à souffrir, l'année dernière, d'une longue grève des P.T.T. Cette profession s'alarme actuellement de la situation qui se développe.

**M. Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Puis-je vous répondre, dès maintenant, monsieur Vignoble ?

**M. Gérard Vignoble.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Monsieur le président, juste un mot pour rassurer M. Vignoble.

En l'état actuel de mes informations, s'agissant du conflit de Lille, qui se déroule dans un climat de responsabilité et de négociation, la poste a pu prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité du service. M. Vignoble vient d'évoquer la vente par correspondance. Elle a été épargnée. Cette activité importante de la région méritait qu'on s'en occupe particulièrement. Des négociations sont en cours et la direction s'emploie activement à rechercher une issue rapide. Une réunion de concertation aura lieu demain matin. Selon une information que j'ai reçue vers vingt heures, le nombre des grévistes a diminué puisqu'il est de 40 p. 100 au lieu de 70 p. 100 précédemment.

Quant au conflit de Rouen, dont ont parlé la presse et la télévision, il est terminé depuis ce soir à vingt heures.

Ces deux mises au point sur les centres de tri de Lille et de Rouen relativisent certaines informations qui circulent depuis quelques jours. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Merci, monsieur le ministre.

Monsieur Vignoble, veuillez continuer.

**M. Gérard Vignoble.** Monsieur le ministre, l'enjeu de la séance qui nous réunit ce soir est double : nous allons certes, d'une manière classique, examiner les crédits du ministère des P.T.E. pour 1990, mais, surtout, prendre position sur l'avenir du service public de la poste et des télécommunications. J'aborderai successivement ces deux aspects de nos travaux.

En ce qui concerne le projet de budget pour 1990, permettez-moi tout d'abord, de saluer les exploits de notre secteur de l'espace. Nous pouvons être fiers des programmes de lancement réalisés par le Centre national d'études spatiales. Les tirs réussis d'Ariane servent l'image de marque de la technologie de notre pays, mais aussi de l'Europe tout entière. C'est l'œuvre, bien entendu, des techniciens auxquels je tiens à rendre particulièrement hommage, mais je dois aussi reconnaître que le ministère de P.T.E. ne ménage pas ses efforts pour appuyer et promouvoir les réalisations du C.N.E.S. Je pense que, si les crédits attribués à cette agence étaient examinés à part, on trouverait certainement un consensus pour les voter. Mon collègue Dominique Baudi aura l'occasion d'y revenir.

Abordons maintenant le budget de la poste et des télécommunications. Comme il s'agit - nous l'espérons - du dernier que nous examinons dans le cadre de la loi de 1923, permettez-moi d'être indulgent à l'égard de ses nombreuses imperfections dues au cadre juridique rigide dans lequel il se trouve encore empiéré. Je passerai notamment sur la prouesse rhétorique qui consiste à qualifier de « souplesse de gestion » le fait de plafonner le prélèvement en faveur du budget général. Le véritable enjeu du renouveau du service public, nous le verrons tout à l'heure, se trouve ailleurs.

Si nous considérons les P.T.E. en termes d'entreprise, nous sommes sensibles à un certain nombre de mesures que vous avez introduites ou amplifiées dans votre projet de budget pour 1990.

La réduction du poids de la dette est une disposition tout à fait saine.

L'augmentation du volume d'investissements est notable, encore que, dans la logique d'une économie de marché, sur certains postes, ce n'est pas le rythme de progression qu'il faudrait doubler, mais le volume des investissements lui-même.

Il est légitime que la lettre de cadrage du Premier ministre continue à fixer au service public des P.T.T. une obligation de résultat d'exploitation.

Sur le plan de l'intéressement, vous avez prévu, pour 1990, un montant de crédits correspondant *grosso modo* à celui que nous avions proposé l'année dernière pour 1989. Mais nous avons perdu un an !

Vous savez, monsieur le ministre, à quel point nous sommes attachés à la notion de participation et d'intéressement. Les personnels de la fonction publique, et ceux des P.T.T. en particulier, ont besoin d'être reconnus dans les missions qu'ils remplissent, d'être associés aux décisions qui les concernent et d'être intéressés financièrement non seulement aux résultats d'exploitation, mais aussi au progrès de productivité. C'est dire combien ce problème ne peut pas être résolu uniquement en termes quantitatifs.

Pour 1989, vous avez choisi la solution de facilité en accordant à tous les fonctionnaires une prime uniforme. Nous observerons avec vigilance les efforts d'imagination que vous déploierez en 1990, en liaison avec les personnels concernés, pour trouver des formules d'intéressement qui récompensent la créativité et l'esprit d'entreprise. Il y a un an, nous avons demandé que le Parlement soit associé à cette recherche. Vous ne l'avez pas fait. C'est regrettable. Cette année, nous serons plus exigeants et nous demandons qu'une commission parlementaire soit créée à cet effet. Nous sommes persuadés que le renouveau du service public passe par la responsabilisation des personnels sur un plan individuel et sur un plan collectif.

J'en viens maintenant à l'avenir du service public de la poste et des télécommunications.

En premier lieu, je voudrais rendre hommage à M. Hubert Prévot, dont le rapport dresse un constat lucide et courageux de la situation existante et qui a avancé des propositions pragmatiques pour adapter l'administration des P.T.T. aux grands défis de notre temps. Ce rapport a suscité des réactions très contrastées et l'on a pu craindre un moment que le Gouvernement ne cède à la tentation de s'en tenir au *statu quo*. A cet égard, le texte publié à l'issue du conseil des ministres du 8 novembre dernier, sans lever toutes les incertitudes, nous a apporté des assurances non négligeables.

Le Gouvernement prévoit d'accorder plus d'autonomie aux services opérationnels. Il conviendra d'étudier dans le détail jusqu'où ira cette autonomie puisque le statut des nouveaux exploitants n'est pas précisé. Nous sommes d'accord, en tout état de cause, avec la démarche qui consiste à ne pas plaquer sur cette réforme un système juridique standard. Il faut convenir, cependant, que cette imprécision n'est pas de nature à rassurer les personnels concernés et il nous paraît indispensable que le projet de loi soit rapidement mis en œuvre. Là aussi, le Gouvernement gagnerait à associer le Parlement, dès le départ, à l'élaboration de ce statut. Nous sommes prêts, pour notre part, à y participer.

La répartition des services existants en deux unités d'exploitation autonomes suscite un grand émoi. Le Gouvernement ne fait que consacrer dans le droit une réalité observable sur le terrain, à savoir l'originalité de fonctionnement de chacune des directions générales actuelles. Nous ne sommes pas hostiles, pour notre part, à cette diversification dans la mesure où reste assurée la nécessaire liaison entre ces deux catégories d'activités complémentaires. Nous pensons même qu'il faut pousser la logique de déconcentration jusqu'au bout, ce qui implique deux principes.

D'une part, au sein de chacune des entreprises ainsi créées et que le Gouvernement appelle, par euphémisme, des « exploitants », une large autonomie doit être également accordée aux services ayant une mission opérationnelle spécifique : le courrier, les services financiers pour la poste, le téléphone, le câble, les services à valeur ajoutée pour les télécommunications, à titre d'exemple.

D'autre part, l'autonomie que les exploitants auront par rapport à l'Etat ne doit pas jouer uniquement vis-à-vis du ministère des finances mais aussi à l'égard du ministère de

tutelle, à savoir celui des P.T.E. En clair, cela veut dire qu'à nos yeux, il ne s'agit pas de procéder à un simple remaniement de l'administration actuelle qui aurait les coudées plus franches à l'égard du Quai de Bercy. Il faut que les responsables des futures unités d'exploitation, dans le cadre d'objectifs généraux, puissent prendre leurs décisions en toute liberté, sans être obligés de se référer en permanence à une administration de tutelle, laquelle, d'ailleurs, se consacrerait en priorité à son rôle de réglementation et de contrôle.

Certains auraient souhaité que le Gouvernement aille plus loin. Nous ne sommes pas des maximalistes. Tentons l'expérience, disons-nous, pour peu que le ministère des P.T.E. joue la carte de la coopération avec le Parlement.

Le groupe U.D.C. sera vigilant sur trois points.

Premier point : la qualité et la continuité du service rendu aux usagers. Pendant la période des travaux d'aménagement de la maison P.T.E., il faudra que la « boutique » tourne normalement. Nous ne pouvons plus nous permettre des grèves comme celle qui, en 1988, a fortement compromis des secteurs d'activité comme la presse ou la vente par correspondance.

Deuxième point : la participation, l'information des personnels des P.T.T. C'est une condition de la réussite des modifications statutaires. C'est aussi une méthode permanente de management qui doit assurer le renouveau du service public.

Troisième point : un travail étroit avec le Parlement. Si le personnel des P.T.E. et l'opinion publique ont été très gâtés en information lors du grand débat public, monsieur le ministre, nous n'avons guère été servis. Alors que la nomination de M. Prévot date du mois de décembre 1988 et que le débat public a été lancé en janvier, les groupes parlementaires n'ont été saisis officiellement qu'au début du mois d'avril et vous-même, monsieur le ministre, vous n'êtes intervenu devant notre Assemblée que le 14 juin. Pour l'élaboration du projet de loi sur le nouveau statut, nous souhaitons non seulement être mis un peu plus tôt dans la confidence mais être associés réellement à la réflexion sur la réforme en préparation.

Si nous avons des assurances sur ces points, nous sommes prêts, monsieur le ministre, à examiner favorablement les crédits de votre administration pour 1990. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Marcelin Berthelot.

**M. Marcelin Berthelot.** Monsieur le ministre, un budget reflète une politique. On ne peut l'examiner que par rapport à celle-ci. Votre politique étant mauvaise, votre budget l'est donc aussi.

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** C'est un peu simpliste comme raisonnement !

**M. Marcelin Berthelot.** Attendez la suite !

L'an dernier, la discussion du budget de votre ministère se déroula dans un contexte de lutte. Vous aviez alors choisi la manière forte pour contrecarrer l'action des postiers : centres de tri clandestins, bris de grève.

Vos méthodes actuelles, tout en douceur, sont tout aussi dangereuses.

Grâce à leur lutte, les agents des P.T.T. ont obtenu le rejet du rapport Longuet qui était déjà une tentative de privatisation du service public. Ils agissent à nouveau contre la nouvelle mouture du projet de privatisation que constitue le rapport Prévot.

Vous n'avez pas répondu clairement aux syndicats à la fin du mois d'octobre et vous avez refusé de vous engager à maintenir le statut d'administration de l'Etat et du budget annexe, lorsque vous avez reçu la fédération C.G.T. des P.T.T.

Une partie de la presse a relevé les dangers d'une modification du cadre spécifique des P.T.T. en précisant que votre gouvernement « allait réformer le statut juridique des P.T.T. aujourd'hui administration d'Etat », car il constituerait une gêne face à des concurrents de plus en plus agressifs.

Cela veut dire en clair que le service public passerait d'une manière ou d'une autre, dès maintenant ou à terme, sous la coupe du privé.

Certes, face aux vives réactions syndicales, votre gouvernement et vous-même prenez des précautions oratoires sans modifier vos orientations. On a même parlé « du virage décisif du vendredi 27 octobre visant à supprimer le carcan administratif dans lequel les P.T.T. sont ensermés ».

Aujourd'hui, l'heure serait à la concurrence et à la déréglementation venues des Etats-Unis.

Vous avez étudié la question sans préjugés, dites-vous, en souhaitant faire du « sur mesure ».

Vos conclusions, communiquées au Gouvernement, ont conduit le Premier ministre à annoncer qu'un projet de loi organisant la scission des postes et des télécommunications serait déposé au printemps prochain.

Dans ce contexte, les postiers, très préoccupés, ont raison d'organiser et de développer leur lutte.

Certes, vous avez déclaré que ce changement de statut ne toucherait pas les 450 000 agents, qui resteront fonctionnaires. Il y a quelques jours, j'aurais dit : dont acte. Aujourd'hui, je m'interroge. Peut-on, en effet, changer les fondements d'un édifice sans risquer de mettre en cause son équilibre, l'avenir des agents et la qualité d'un service public pour tous ?

Vous avez fait grande publicité au débat que vous avez lancé sur l'avenir du service public, débat qui vous a été également imposé par les postiers. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Encore faut-il tenir compte de ce qui en ressort, de ce que pensent réellement les salariés et les usagers. Si j'en juge par le développement des luttes, la réponse paraît claire. Les personnels ne veulent pas d'un éclatement du service public qui lui ôterait la maîtrise des réseaux et des règles de diffusion. C'est tout le sens de la réponse pressante que vous a faite récemment Philippe Herzog lors d'un échange de correspondances.

**M. Jean-Pierre Fourré, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.** Echange intéressant d'ailleurs !

**M. Marcelin Berthelot.** Vous avez approuvé, dès le 30 juin 1988, le livre vert des télécommunications, qui prévoit dans la C.E.E. une réglementation directement inspirée de celle des Etats-Unis, c'est-à-dire que les P.T.T. devraient laisser le secteur privé développer les services en concurrence avec le public, louer des parties du réseau public aux groupes privés, s'aligner sur des critères de ces mêmes groupes. Les services à valeur ajoutée fonctionnent déjà sur ce modèle. Il en est de même du radio-téléphone, du câble et du courrier accéléré.

S'agissant des filiales, non seulement vous n'êtes pas revenu sur celles qui existent, mais vous avez accéléré le processus dans les services nouveaux.

Les conditions sont peu à peu créées pour qu'un service public affaibli ne puisse faire face aux besoins des clients. Dans le même temps, vous encouragez la concurrence.

La réduction des effectifs va dans ce sens - 4 200 suppressions d'emplois en 1989, plus de 2 000 prévues dans votre budget pour 1990 - alors qu'à l'inverse, il faudrait créer des emplois pour que le service public puisse véritablement jouer son rôle.

Quant aux saires des personnels des P.T.T., ils restent parmi les plus bas. Un préposé en région parisienne débute à 4 774 francs, indemnité de résidence comprise, non touchée en province, et perçoit au bout de dix ans 5 318 francs. Un agent d'exploitation gagne en début de carrière 4 855 francs et parvient au bout de dix ans à 5 554 francs, sans indemnité de résidence. On voit que la revendication du S.M.I.C. à 6 500 francs et des 1 500 francs pour tous se justifie particulièrement dans le cas des postiers.

Il est d'ailleurs regrettable que vous tentiez d'opposer usagers et personnels des P.T.T. en justifiant l'augmentation prochaine du timbre par la nécessité de financer une partie des revendications salariales. La fédération C.G.T. a chiffré avec les charges sociales qui l'accompagnent le coût d'une augmentation de 1 500 francs pour tous à 14 milliards de francs. C'est l'équivalent, à trois millions de francs près, de ce que l'Etat prélèvera en 1989 sur les P.T.T. Ce racket commencé en 1982 se montait à 85 milliards à la fin de l'année 1988.

C'est d'autant plus scandaleux que, si l'on ajoute la nécessité d'investir plus de 30 milliards par an dans les réseaux, les P.T.T. se voient de fait contraints de recourir à l'emprunt. La dette actuelle atteint près de 160 milliards de francs et 16 milliards par an sont versés aux banques, assurances et groupes privés détenteurs des obligations de la Caisse nationale des Télécom ou infiltrés dans les sociétés de financement comme Francetel et Finextel.

Vous avez affirmé qu'une partie de cette dime étatique finançait le C.N.E.S. Pour l'essentiel, elle est détournée vers de grands groupes comme Thomson, Alcatel, Matra ou Bull, qui ont encaissé dix-neuf milliards entre 1984 et 1988 au titre d'une filiale électronique qui n'a jamais fourni le matériel dont ont besoin les P.T.T. Douze milliards sont passés dans des opérations de ces groupes destinées à racheter Honeywell, General Electric, R.C.A. et I.T.T.-Europe.

Concernant la T.V.A., les entreprises ont bénéficié d'une baisse de 21 p. 100 sur l'unité téléphonique de 1985 à 1988, tandis que les ménages n'ont bénéficié que d'une baisse de 6,2 p. 100 si l'on tient compte de l'augmentation des tarifs des communications.

Les cinquante plus gros clients disposent de conditions encore plus privilégiées qui vont jusqu'à la prise en charge par les Telecom d'installations du réseau privé Rubis pour la B.N.P.

La fédération C.G.T. a calculé que soixante milliards - le tiers du budget de votre administration - devraient être réorientés. Quant aux salaires des agents, ils doivent être relevés dans un premier temps pour retrouver le pouvoir d'achat perdu, mais ils doivent aussi bénéficier, au-delà, d'une juste part de l'amélioration de la productivité.

Il convient de rappeler aux détracteurs du service public ces gains de productivité cités dans un rapport budgétaire récent.

A la poste, sur la base 100, en 1977, la situation était la suivante en 1987 : pour le courrier, la production a atteint 134,1 et les effectifs 106,5 ; pour les centres de chèques postaux, la production a atteint 146,5 et les effectifs 82 ; pour la Caisse nationale d'épargne, la production a atteint 269 et les effectifs 150,7 ; dans les Telecom, on est passé de douze agents en 1 000 lignes principales en 1978 à 6 agents en 1988.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

Les moyens existent donc pour investir, pour élever les salaires, recruter les personnels et les cadres dont les services ont besoin et former ceux qui sont déjà recrutés aux nouvelles technologies.

Nous partageons le point de vue de la fédération postale C.G.T. qui insiste sur la nécessité d'une modernisation dans le cadre du service public et de l'administration d'Etat. Les moyens de développement pourraient être dégagés par l'arrêt des prélèvements de l'Etat, imposés *a priori* et sans lien avec les choix de développement du secteur.

Le statut de la fonction publique, dans la mesure où il fidélise le personnel, constitue un atout majeur. C'est bien dans le cadre actuel de la fonction publique que les qualifications doivent être reconnues.

Une grille unique suffit, dans laquelle des classifications nouvelles sont indispensables pour reconnaître les qualifications et permettre que de larges perspectives de plan de carrière soient proposées à tous.

Je terminerai en rappelant que nous proposons une véritable maîtrise sociale publique des financements. Il faudrait pour cela que le budget annexe des P.T.T. fasse l'objet d'une élaboration publique annuelle et pluriannuelle de la part du Parlement, qui doit décider et exercer un contrôle *a posteriori*, en liaison avec les services de l'Etat.

Le Conseil supérieur des P.T.T. donnant toute leur place aux usagers et aux agents aurait un rôle essentiel quant aux choix des moyens et du contrôle des règles publiques dans tout le secteur.

Avec l'élimination des prélèvements de l'Etat imposés *a priori*, il conviendrait de dépasser une tarification alignée sur les pressions du marché.

Monsieur le ministre, vous ne vous engagez pas dans cette voie avec le budget que vous nous proposez. Le groupe communiste est donc amené à voter contre le budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace tel qu'il nous est présenté aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.

**M. Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je voudrais d'abord remercier les députés qui sont intervenus, marquant ainsi tout l'intérêt qu'ils portent aux grands secteurs d'activité dont j'ai la charge : la poste et les télécommunications, engagées dans une réforme fondamentale - j'y reviendrai - et le domaine stratégique de l'espace, qui leur est désormais rattaché.

Je remercie également M. Bonnet, rapporteur spécial de la commission des finances et M. Fourré, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les exposés et les commentaires qu'ils ont présentés sur le projet de budget de mon ministère pour 1990.

Je tiens à dire à M. Bonnet combien l'attention qu'il a portée au débat public et à nos réflexions sur l'avenir des P.T.T. nous est utile. Les points de vue qu'il a donnés, les suggestions pertinentes qu'il a présentées à la lumière de son expérience ont été intégrés dans nos projets de réforme, en particulier pour les liens futurs avec le Parlement, et je reviendrai dans un instant sur ce sujet.

Merci également à M. Fourré d'avoir souligné ma volonté de tenir compte des remarques formulées par les députés lors du précédent débat budgétaire. Je crois que toute la suite de mon propos en témoignera largement.

Je comprends que les représentants de la nation, conscients des enjeux auxquels est confronté mon ministère, cherchent, à travers leurs observations, leurs questions et leurs remarques, à évaluer l'ampleur de nos ambitions et nos chances de les réaliser. Je vais m'efforcer de vous apporter les éléments d'information que vous souhaitez recueillir pour approfondir vos réflexions.

A cet égard, je dois tout d'abord évoquer les grandes évolutions structurelles dans lesquelles s'inscrivent les orientations du budget de mon ministère.

J'évoquerai, bien entendu, en premier lieu la construction européenne et l'échéance du grand marché unique de 1993. Nous sommes aujourd'hui à mi-chemin entre l'Acte unique et le grand marché européen de 1993. La question européenne prend donc un relief tout à fait particulier, et influe naturellement sur nos choix et sur notre politique. Si vous le permettez, je vous dirai quelques mots sur la présidence du Conseil des ministres des P.T.T., que j'assume jusqu'à la fin de cette année.

Cette période fait apparaître que notre pays est particulièrement actif dans le domaine de la communication. Et j'emploie le terme de « communication » à dessein, car le Conseil des ministres de la Communauté du 7 novembre a eu à traiter non seulement de questions relevant des télécommunications, mais aussi de la technique audiovisuelle, avec l'adoption de la nouvelle norme de télévision haute définition, et de l'inscription - à mon initiative également - de la question de l'Europe postale, ce qui est une première.

M. Fourré évoquait tout à l'heure le problème du reposage, qui représente effectivement une concurrence déloyale pour les offices postaux européens. Cette question a été évoquée et fera l'objet d'un traitement au niveau européen.

Alors, pourquoi sommes-nous si actifs ?

Je dirai d'abord qu'il serait très dangereux pour les intérêts français de ne pas l'être, et d'entrer « à reculons » dans le marché unifié de 1993, car l'Europe, j'en suis convaincu, est un fait irréversible. Quand on voit la rapidité avec laquelle l'Europe de l'Est se défait, on se dit qu'il est de notre devoir d'accentuer le rythme auquel notre Europe se fait !

Ensuite, l'Europe constitue une chance unique de trouver, dans le domaine de la communication, une réglementation harmonisée et commune permettant de ne pas subir de plein fouet les effets de la déréglementation mondiale.

Enfin, l'Europe constitue le champ d'expansion naturel de la communication, qui se joue des frontières physiques ou administratives, et même des frontières politiques.

Et je dirai pour finir que ce nouvel horizon correspond aux besoins aussi bien des consommateurs que des entreprises.

Quelle est donc notre action ? Je ne vais pas reprendre complètement l'ordre du jour du dernier Conseil des ministres européens, qui était extrêmement riche, mais seulement les idées directrices.

Nous souhaitons d'abord donner à l'Europe son réseau de télécommunications. Cela veut dire que nous plaçons pour une interconnexion des réseaux nationaux par la recherche de ce qu'on appelle des interfaces communes et par la définition d'une sorte de « code de la route » à l'attention des utilisateurs. C'est chose faite pour le téléphone, mais cela ne l'est pas par exemple pour les services de commutation de données, sur lesquels s'est concentré l'essentiel du débat à Bruxelles il y a quelques jours. Le compromis auquel j'espère aboutir lors du prochain Conseil des ministres dans moins d'un mois devrait comporter des obligations de service public pour tous les opérateurs, publics ou privés, qui demanderaient à assurer ce type de service.

Je souhaite ensuite - et c'est le deuxième point important de notre action - accentuer la coopération technique entre opérateurs publics européens, notamment dans les réseaux futurs à « large bande ». J'ai proposé de créer un organisme baptisé Eurescom, qui jouera le même rôle que le Bellcore américain, qui avait donné naissance à l'ensemble du réseau américain, avant qu'il ne soit segmenté voici quelques années.

Nous souhaitons aussi imposer des règles de transparence et de non-discrimination dans la passation des marchés publics d'équipements de télécommunications. Mais - et cela rejoint une question générale abordée par le Conseil des ministres - il ne faudrait pas, dans le domaine des télécommunications, comme ailleurs, que l'Europe s'ouvre à nos partenaires extérieurs sans contrepartie. Dans le domaine des équipements de télécommunications, le déséquilibre actuel avec l'Amérique du Nord et le Japon est flagrant. Il s'agit donc - et cette question a été traitée par le dernier Conseil des ministres - de rechercher un niveau comparable d'accès à ces marchés.

Je mesure la chance historique qui s'offre à notre service public de jouer un rôle de tout premier plan dans un espace économique et social élargi.

Cette chance, notre service public des P.T.T. aura les moyens de la saisir s'il réussit sa modernisation.

J'ai donc souhaité que l'avenir des P.T.T. soit abordé démocratiquement, au grand jour, dans un large débat public, qui a été mené au printemps dernier.

Je me suis attaché à vous associer aussi étroitement que possible au déroulement de ce débat en vous informant, je crois, assez complètement de ses différentes étapes. Je rappellerai qu'elles ont permis l'expression directe de plus de 200 000 agents dans le cadre de 8 000 réunions, et qu'en outre les points de vue des partenaires extérieurs du service public - élus, entreprises, usagers - ont été largement intégrés dans les discussions. Cette réflexion sans précédent a été menée par Hubert Prévot, avec une passion, un talent et une conviction pour le service public qui ont été reconnus par tous - et salués par plusieurs d'entre vous - et auxquels je tiens à rendre hommage ici.

A l'issue du débat, j'ai conduit moi-même une concertation avec les syndicats et les utilisateurs des P.T.T. en septembre et octobre derniers. Elle vient de s'achever, et le Gouvernement a arrêté mercredi dernier les grandes orientations de l'avenir du service public de la poste et des télécommunications. J'ai tenu à commenter ces orientations le jour même à l'Assemblée nationale, devant la commission de la production et des échanges.

Cette réforme, dont M. Charzat disait tout à l'heure qu'elle est historique - et je crois qu'il a raison - comporte deux volets : un volet institutionnel original, « sur mesure », et un volet social.

Concernant le volet institutionnel, la Poste et France Telecom deviendront donc deux exploitants autonomes.

Ils seront solidement ancrés à l'Etat par l'intermédiaire du ministère, garant de l'unité sociale et humaine des P.T.T.

Le contrôle du Parlement, dont ont parlé tout à l'heure M. Fourré et M. Vignoble, sera organisé à travers des instances nouvelles. Je souhaite, sur ce point, ouvrir une concertation avec les parlementaires afin d'étudier les modalités d'un contrôle parlementaire renforcé. J'ai écrit en ce sens aux présidents des deux assemblées hier.

Cette réforme du cadre institutionnel sera préparée - et j'insiste là-dessus - par une large concertation, notamment avec vous, mesdames, messieurs les députés. M. Vignoble a exprimé tout à l'heure le souhait d'être mis rapidement « dans la confiance », selon sa propre expression. Eh bien ! je vous mets dans la confiance tout de suite, mesdames,

messieurs les députés, et je souhaite que cette confiance se transforme en travail en commun et - pourquoi pas ? - en confiance. En tout cas, cette réforme sera soumise au Parlement sous forme de projet de loi à la session de printemps 1990.

Indépendamment de cet aspect institutionnel, une démarche sociale ambitieuse était nécessaire. Elle fait partie intégrante de la modernisation du service public et de son évolution vers l'autonomie. Le volet social de la réforme prend appui sur un réexamen profond et général des qualifications et des classifications destiné à assurer leur adéquation aux missions de la Poste et de France Telecom. Ce volet s'intéressera aussi aux nécessaires adaptations de la gestion des carrières.

Cette négociation sur la réforme des classifications - je vous l'annonce aujourd'hui - s'ouvrira dès le 20 novembre.

L'ouverture de ces négociations n'entraîne aucune remise en cause du statut de fonctionnaire du personnel des P.T.T.

L'engagement du Gouvernement se concrétisera dès 1990 par une mesure financière au bénéfice de l'ensemble des agents, un à-valoir en quelque sorte sur la future réforme.

Mesdames, messieurs les députés, cette réforme n'est pas un rêve de technocrate. C'est une nécessité absolue pour un service public de plus en plus confronté à la concurrence, en France comme sur le plan international. Construire la société de communication, accompagner le développement de nos entreprises, cela passe par une dynamisation de la Poste, comme de France Telecom. La transformation de leur cadre juridique, c'est aussi un nouveau souffle pour ces organismes, qui doivent mettre un esprit d'entreprise au service de leurs missions d'intérêt public et avoir avec leurs usagers, avec leurs clients, des rapports contractuels plus équilibrés. Au moment où j'annonce la mise en œuvre de ce projet, je tiens à rendre hommage ici à l'esprit de responsabilité que j'ai rencontré tout au long du débat public et de la concertation qui l'a suivi. Cette volonté de participer à la construction de l'avenir, de manière raisonnée et lucide, je l'ai trouvée chez la plupart de mes interlocuteurs - les syndicats, les associations, les entreprises. Mais elle est aussi présente chez les centaines de milliers de femmes et d'hommes pour qui cette réflexion sans précédent était certes « dérangement » mais qui y ont participé parce qu'elle correspondait chez eux, me semble-t-il, à une attente. Cette attente d'un « mieux » pour le service public, et pour eux-mêmes, nous ne devons pas la décevoir. Je suis sûr que, dans ces conditions, l'esprit de responsabilité prévaudra encore dans la période qui s'ouvre.

Dans le contexte de telles évolutions structurelles, le budget pour 1990 doit porter la marque de la nouvelle impulsion que le Gouvernement entend imprimer au service public. Cette marque apparaît dans le triple changement qui affecte la croissance du budget, les méthodes de sa préparation et l'affirmation de ses priorités.

La dynamique de croissance budgétaire a repris depuis deux ans. Cela se traduit dans les chiffres.

Ainsi, le montant total du budget du ministère dépassera 190 milliards de francs.

L'inflexion intervenue en 1989, et accentuée en 1990, est parfaitement perceptible à l'examen de l'évolution des crédits. Elle contraste avec la stagnation, voire la régression des budgets de 1986 à 1988.

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Très bien !

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** L'inflexion est très visible dans l'évolution des dépenses nettes de fonctionnement. Après deux baisses consécutives en 1987 et 1988, une augmentation de 3,2 p. 100 sera réalisée en 1989, et je propose une nouvelle hausse de 5,5 p. 100 pour 1990.

L'inflexion est encore plus nette dans les dépenses d'équipement, qui passent de 42,6 milliards en 1988 à 44,5 milliards en 1989 et à 48,8 milliards pour 1990.

Le rythme d'augmentation, qui s'est élevé à 4,4 p. 100 en 1989, sera donc deux fois plus rapide en 1990, atteignant 9,7 p. 100.

Enfin, l'inflexion dans le cours des dépenses est équilibrée, car les recettes ont enregistré le même mouvement que les dépenses. On peut considérer que l'expansion actuelle s'effectue dans des conditions financières saines puisque le recours à l'emprunt passe de 6,4 p. 100 en 1988 à 4,6 p. 100 en 1990.

Sur ce problème de l'endettement, dont a parlé M. Fourré, je tiens à faire quelques observations.

Il faut savoir que, dans le passé, l'Etat a contraint, au fil des ans, les P.T.T. à s'endetter au-delà du raisonnable. Les raisons de cet endettement étaient tout à fait honorables. Il s'agissait de financer sans apport de capital le boom du téléphone et, plus tard, l'expansion des télécommunications. Il s'agissait aussi, parfois, de ne pas assumer directement les déficits de la poste.

Depuis 1986, le niveau de l'endettement tend à se stabiliser. A cet égard, je reviendrai un peu en arrière pour indiquer des chiffres qui sont peu connus car on ne les cite guère. L'endettement des P.T.T. était en 1974 de 17,4 milliards de francs ; en 1981, il était de 108 milliards de francs, et, en 1987, de 161,3 milliards de francs. L'endettement est en train de baisser, puisqu'on espère pour 1990 un montant de 160,7 milliards de francs.

Comme, par ailleurs, le chiffre d'affaires connaît une croissance rapide, la charge que fait peser le service de la dette sur les comptes tend à s'alléger. C'est ainsi que le ratio « charges de la dette sur ressources propres » est tombé de 26,5 p. 100 en 1988 à 18 p. 100 en 1990.

Au moment où l'on cherche à définir un cadre autonome pour les deux branches d'exploitation, il faut poser ce problème de l'endettement excessif hérité du passé, afin que cet endettement ne constitue pas un handicap pour le développement des nouveaux opérateurs. Je suis tout à fait d'accord avec M. Fourré sur ce point, qui sera certainement abordé lors du débat sur l'évolution juridique de la Poste et de France Telecom.

J'en viens au deuxième aspect de ce budget : la rénovation des méthodes budgétaires.

Le changement du rythme de la croissance du budget a été rendu possible précisément par ce que je considère comme une rénovation des méthodes de préparation budgétaire.

Premier élément en ce sens : le plafonnement des prélèvements, que j'ai obtenu du Premier ministre en août 1988, qui limite leur montant à 13,7 milliards de francs valeur 1989 pour les trois années qui restent à courir jusqu'à l'achèvement du marché unique européen. En 1990, le prélèvement ne dépassera pas 14 milliards de francs, chiffre inférieur aux 14,3 milliards de francs de 1989.

La lettre de cadrage du Premier ministre ne nous a plus assigné, par ailleurs, de normes particulière d'évolution des différentes catégories de charges et de produits. Notre seul impératif est de dégager un résultat qui permette d'apporter la contribution fixée au budget général.

C'est ce qui nous a permis de porter les dépenses à la hauteur des recettes, elles-mêmes accrues par le développement rapide des activités.

Le budget annexe a donc changé de dimension, mais aussi de profil. J'ai, en effet, voulu focaliser les marges nouvelles de progression de crédits sur deux axes bien délimités, deux priorités clairement affirmées : l'investissement, d'un côté ; le personnel, de l'autre.

Préparer l'avenir, c'est, en effet, avant tout investir.

Deux faits illustrent symboliquement cette volonté de faire faire une percée au service public.

Premièrement, l'ensemble « postes et télécommunications » devient en 1990 le premier investisseur du secteur économique public devant E.D.F.

Deuxièmement, l'espace dépasse le nucléaire pour la première fois de l'histoire du budget civil de la recherche et du développement.

Au total, la masse des investissements est en hausse de près de 10 p. 100 pour la Poste, de plus de 12 p. 100 pour le C.N.E.S. et de près de 15 p. 100 pour France Telecom.

Pour la Poste, la modernisation des bureaux de poste reste le grand programme prioritaire. 1990 sera la deuxième année de réalisation du programme que j'ai décidé en juin 1988, et qui, vous le savez, doit mobiliser 5 milliards de francs en quatre ans. Un montant de 1106 millions de francs, en hausse de 10 p. 100, sera consacré l'an prochain à l'équipement des guichets et des services arrières. Informatisation, mise en place d'automates, amélioration de l'accueil, renforcement de la présence postale : le programme joue sur tous ces éléments pour renforcer la qualité, qui est la raison d'être du service public.

Un accent particulier sera mis l'an prochain sur la sécurité des établissements. La dotation de 137,5 millions de francs prévue à cet effet marque une progression de 24 p. 100 des investissements destinés à la protection des guichets, des centres de tri et des établissements financiers et à l'acquisition de dispositifs techniques d'alarme et de télésurveillance. Si cela apparaît nécessaire, un complément de 40 millions de francs sera ajouté en cours d'année, par redéploiement.

Parallèlement à cet effort d'équipement, un tiers de l'important ajustement des crédits de fonctionnement sera destiné aux activités nouvelles que sont le développement de Colissimo en année pleine, le lancement de la collecte du courrier auprès des entreprises et la modification de la procédure des lettres recommandées.

Comme la Poste, France Telecom consacrera la majeure partie de ses ressources à améliorer son réseau de base, puisque 22,5 milliards de francs sur un total de 35,5 milliards y seront consacrés. Cet investissement est indispensable pour répondre aux besoins téléphoniques. Les centraux sont maintenant proches de la saturation et, en même temps, les demandes d'installations nouvelles sont nombreuses, notamment de la part des entreprises, qui utilisent les lignes plus intensivement. France Telecom doit donc accroître son parc d'un million de lignes principales et faire face à une croissance du trafic de 7 p. 100 en volume. Ces développements s'accompagnent de l'amélioration de la qualité de service que permettent la généralisation des centraux électroniques et l'utilisation de la fibre optique.

Les techniques nouvelles de télécommunications bénéficient également de moyens considérables, s'élevant à 13 milliards de francs.

Une partie des grands programmes techniques est maintenant parvenue à un certain degré de maturité et nécessite des investissements stables d'une année sur l'autre, mais à un niveau élevé. C'est ainsi qu'il sera consacré 3,3 milliards de francs aux vidéocommunications et 1,1 milliard de francs aux satellites.

Les autres programmes sont en plein essor, comme les radiocommunications avec les mobiles - je vous rappelle le radiotéléphone - dont les dotations augmenteront de 66 p. 100, à hauteur de 2 milliards de francs. Autre champ d'accroissement rapide : Numeris, le réseau numérique à intégration de services français, dont les dotations atteindront 1,4 milliard de francs, en hausse de 40 p. 100. Toutes les grandes agglomérations seront desservies en 1989, et la couverture nationale sera achevée en 1990.

Enfin, le minitel poursuit son brillant essor, et l'investissement vidéotex progressera de 36 p. 100 l'an prochain pour atteindre 1,5 milliard de francs.

Ainsi, le service public prépare son avenir, non seulement en consolidant son réseau et en développant ses prestations, mais aussi en engageant une politique hardie d'innovation vers les nouveaux produits, les nouveaux services et la diversification de ses activités.

Le secteur spatial connaîtra lui aussi une avancée remarquable en 1990. Le budget des autorisations de programme du C.N.E.S. sera porté à 6 449 millions de francs, soit une hausse de plus de 12 p. 100. Cela permettra notamment le lancement du projet Spot 4, qui confirmera la place de premier plan occupée par la France dans l'observation de la Terre, et ouvrira de nombreuses applications économiques utiles.

Par ailleurs, les grands programmes européens à long terme que sont Ariane V, l'avion spatial Hermès et la station Columbus seront poursuivis pour que la France soit prête aux rendez-vous technologiques de la prochaine décennie.

Cette troisième dimension qu'est l'espace a désormais trouvé sa place à part entière au sein du ministère. Les quatre tirs consécutifs d'Ariane, réussis depuis mai 1988, ont été suivis avec une attention très soutenue par l'ensemble des 450 000 agents du ministère, qui se sentent désormais partie prenante aux risques et aux succès de l'aventure spatiale française.

La deuxième grande priorité de ce budget, c'est le personnel. Chacun sait, et plus encore après le débat public qui a eu lieu et la réforme qui a été décidée par le Gouvernement, que l'avenir de notre service public doit se fonder sur un vaste projet social, qui permette de valoriser la richesse humaine et professionnelle que représentent les 450 000 agents du ministère et leur entourage. Et, bien

entendu - contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure -, le budget pour 1990 contient l'expression chiffrée de ce choix volontariste.

Ainsi, l'enveloppe budgétaire des mesures nouvelles, qu'elles soient indemnitaires, catégorielles ou fonctionnelles, connaît un accroissement considérable de 43,7 p. 100. En effet, cette enveloppe devrait passer de 334 millions de francs en 1989 à 480 millions de francs l'an prochain.

La mesure indemnitaire fondamentale de ce budget est constituée par l'extension à l'ensemble du personnel du service général de l'allocation aux services d'exploitation, l'Asep. Cette prime va de 1 560 francs à 3 000 francs par an.

C'est une amélioration sans précédent à laquelle s'ajoutent, à la fin de ce mois, la prime de croissance de la fonction publique - 1 200 francs par agent - et, en 1990, la mesure spécifique à valoir sur la grande refonte des classifications qui sera entreprise, c'est-à-dire 700 francs par trimestre, soit 2 800 francs par an.

Cette mesure sera considérée d'une certaine façon comme un « intéressement ». Cela dit, monsieur Vignoble, je vous indique, puisque vous m'avez interrogé sur ce sujet, que les développements futurs de l'expérience d'intéressement des personnels P.T.T. restent entièrement ouverts. La prime qui sera instituée à titre transitoire dans le cadre de la négociation d'une refonte des classifications ne ferme pas la discussion que j'ai engagée avec les syndicats sur les modalités futures d'un régime d'intéressement. Ce régime trouve sa place dans le cadre de la gestion autonome de la poste et de France Telecom. Je suis, bien entendu, tout à fait prêt à écouter toutes les suggestions qui seront faites à ce sujet par les parlementaires.

Au total, tous les agents des P.T.T. bénéficieront d'un supplément de pouvoir d'achat de 330 francs par mois au minimum, et pour les 180 000 d'entre eux qui travaillent au service général le gain mensuel sera encore plus élevé : il ira de 460 francs à 580 francs selon les grades.

Enfin, dans ce panorama rapide des développements sociaux, il faut aussi souligner l'importance de l'effort déterminé que j'ai entrepris en faveur du logement des agents à Paris et en Ile-de-France. Il s'agit, comme le disait M. Charzat tout à l'heure, d'un problème crucial. C'est pourquoi les crédits nouveaux s'élèvent à 120 millions de francs en autorisations de programme pour financer le programme de construction de 1 500 logements à Paris. Cela montre incidemment à ceux qui en douteraient que l'on peut encore construire des logements sociaux à Paris.

De plus, des crédits de fonctionnement d'un montant de 70 millions de francs sont prévus afin d'octroyer une aide équivalant à 1 000 francs par mois aux jeunes agents qui sortent des foyers d'accueil.

Ces deux actions d'envergure entraînent une vive croissance du budget social de l'an prochain : 14,7 p. 100 pour les dépenses de fonctionnement et 31 p. 100 pour les autorisations de programme.

Par ailleurs, les reprises d'emplois, déjà fortement atténuées en 1989, seront encore réduites de moitié en 1990. Les suppressions seront limitées à 2 124 emplois, alors que 5 000 à 6 000 avaient été annoncées au printemps sur la base de ce qui était encore la norme voici peu, puisque 6 400 emplois avaient été supprimés dans le budget de 1988.

Pour la première fois depuis plusieurs années, la Poste pourra maintenir l'intégralité de ses emplois de terrain, et seuls des redéploiements seront effectués afin de mieux répartir les effectifs.

L'effort imposé sera essentiellement assumé par les services administratifs. Il en résultera une diminution de 500 emplois dans les échelons centraux et régionaux de l'administration de la Poste. Un effort comparable sera demandé aux échelons centraux et régionaux de France Telecom. Ces diminutions s'inscrivent dans le cadre d'une politique volontariste de déconcentration des responsabilités vers les échelons locaux.

Un mot enfin sur les carrières. Les marges de manœuvre sont élargies : d'une part, le rythme des départs naturels est de nouveau supérieur aux reprises d'emplois et, d'autre part, une plus grande ampleur est donnée aux redéploiements entre services. De plus, les mesures de transformation fonctionnelles permettront le plus grand nombre de promotions - par tableaux d'avancement de grade ou par listes d'aptitude - que l'on ait enregistré depuis dix ans.

L'ajustement de l'enveloppe des mesures fonctionnelles s'élèvera à 161 millions de francs. Ainsi, au total, 11 000 transformations d'emplois pourront être effectuées, tandis que 105 000 heures d'auxiliaires seront créées.

Je voudrais vous donner quelques exemples concrets des souplesses qui résulteront de ces décisions.

La Poste pourra ainsi procéder à 8 000 recrutements externes et à 15 500 promotions par liste d'aptitude, concours ou tableau d'avancement de grade.

France Telecom pourra recruter 2 000 personnes, dont 425 en catégorie A, et pourra assurer une promotion à 10 500 agents. De façon plus précise, France Telecom pourra affecter 700 cadres et agents supplémentaires aux activités nouvelles de vidéocommunication, d'image, de mobiles ainsi qu'à la recherche-développement. Cette augmentation du personnel qualifié est absolument indispensable, vous le savez, pour faire face aux évolutions rapides des techniques et de la concurrence.

Je voudrais maintenant, mesdames, messieurs les députés, répondre à quelques questions que vous m'avez posées dans vos interventions.

Monsieur Alain Bonnet s'est inquiété du développement des messageries dites « messageries roses ». Je tiens à lui indiquer que ce phénomène est en régression et qu'il s'agit, me semble-t-il, d'un aspect très secondaire de la télématique puisque en 1988, ce type de messagerie a représenté 7 p. 100 des appels, lesquels se sont élevés au nombre de un milliard, soit 74 millions d'heures de connexion. En deux ans, ce pourcentage a été divisé par deux.

Cela dit, le Minitel a démontré très largement son utilité. Je pense, par exemple, au service S.N.C.F. qui représente un million d'appels par mois ou au service dialogue qui permet l'utilisation du Minitel par les sourds. Bref, le Minitel est utile.

Pour en revenir au problème des messageries roses, je vous indique, monsieur Bonnet, que France Telecom s'y est attaquée très sérieusement. Ainsi, un dispositif contractuel plus rigoureux a été mis en place en concertation avec la profession et nous venons de créer un nouveau Minitel, le Minitel II, qui peut être verrouillé par un mot de passe, ce qui répond donc en grande partie à votre préoccupation.

Le Minitel est une grande réussite. Il suffit de voir de quelle manière on en parle à l'étranger pour s'en convaincre. Le Minitel a été source d'innovation. Il a permis la création de 15 000 emplois. De plus, à partir de l'an prochain - et c'est un des derniers développements auquel vous aurez certainement recours - le guide des services pourra être appelé en langage naturel. Désormais, c'est la machine qui apprend le langage de l'homme et non l'inverse. Ce progrès entraînera donc de grandes simplifications et de larges développements dans l'utilisation du Minitel.

J'en viens à quelques remarques qui m'ont été adressées par M. Poniatowski.

La loi sur la concurrence, monsieur Poniatowski, viendra en discussion devant le Parlement, comme je l'ai dit, à la prochaine session. Le contenu de ce texte sera cohérent avec les décisions du Livre vert européen sur les télécommunications.

Vous avez parlé de la concurrence comme d'une panacée, mais je ne suis pas sûr que les choses soient aussi claires pour les Anglais, après la privatisation de British Telecom et l'ouverture d'un deuxième opérateur sur la téléphonie vocale, ou pour les Américains, après le démantèlement d'A.T.T. Si la concurrence était véritablement une panacée, les Européens l'auraient imposée en matière de téléphonie vocale. Or le Livre vert précise très clairement que la téléphonie vocale doit rester dans le domaine du monopole. Et c'est ce que nous ferons bien évidemment. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Gérard Bopt.** C'est très important !

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Le rapport Prévot, monsieur Poniatowski, est beaucoup plus qu'une radiographie de l'administration. Selon moi, c'est d'abord le compte rendu d'un débat, c'est une réflexion sur l'avenir et sur les moyens d'atteindre certains objectifs. Le rapport Prévot n'est pas simplement une analyse de l'administration des P.T.T., c'est beaucoup plus que cela !

Vous avez considéré que l'augmentation du prix du timbre était normale. En effet, cela faisait près de cinq ans que le prix du timbre n'avait pas augmenté. Mais il est inexact, monsieur Poniatoski, d'affirmer que cette augmentation financera « un cadeau social ». D'abord, il ne s'agit pas d'un cadeau. Cette augmentation de dix centimes - et je réponds ainsi non à M. Poniatoski mais à certains commentaires que j'ai lu ici ou là - représente vraiment peu de chose : l'impact de cette mesure est d'environ un franc par mois pour chaque Français. Je ne pense pas que ce soit insupportable.

J'ajoute que le développement de l'activité de la Poste, en particulier de France Telecom, apporte beaucoup plus que la hausse du prix du timbre. C'est ainsi que la hausse de l'activité procure à la Poste environ 1 à 2 milliards de francs de ressources supplémentaires par an, alors que l'accroissement de l'activité de France Telecom rapporte 7 à 8 milliards de francs supplémentaires.

Votre jugement sur le plan câble a été assez dur, monsieur Poniatoski, puisque vous avez parlé de « fiasco technique et financier ». En fait, l'expérience montre que, en matière d'audiovisuel, les innovations ont toujours mis beaucoup de temps à percer et à s'imposer. Rappelez-vous les débuts de la télévision couleur, du magnétoscope ou même, plus récemment, de Canal Plus. Que n'entendait-on pas à l'époque ! Il y avait toujours des personnes sceptiques, comme vous, qui mettaient en doute leur succès.

Eh bien ! monsieur Poniatoski, permettez-moi de vous dire, du haut de cette tribune que je pense que, pour le plan câble, vous vous trompez. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à considérer que nous sommes en phase de décollage après une période effectivement assez difficile. A cet égard, je vous citerai l'exemple de Paris, où les abonnements sont passés en un an de 300 par semaine à plus d'un millier. Mais il en va de même en province. Tous les résultats montrent que nous sommes en effet en phase de décollage. Et je vous donne rendez-vous ici même l'an prochain pour que nous dressions ensemble un bilan.

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** J'en viens maintenant au fond de la réforme que vous avez qualifiée de « réforme », parce que le personnel restant fonctionnaire, cette réforme n'aurait pas, selon vous, grande valeur. En revanche, vous avez vanté les mérites de la réforme allemande. Mais vous avez oublié de préciser que, en Allemagne, le personnel conservera aussi son statut de fonctionnaire.

Je me demande d'ailleurs si ce qui se passe outre-Rhin n'exerce pas une certaine fascination sur quelques uns. C'est ainsi que, pour le câble, on nous cite aussi l'exemple allemand, en oubliant de dire que les conditions de développement du câble en Allemagne n'étaient pas identiques à celles de la France, puisque ce pays ne possède que deux chaînes hertziennes alors qu'il y en a six chez nous !

Selon vous, monsieur Poniatoski, mon attitude est timorée. Mais vaut-il mieux avoir une attitude dogmatique, faire de grandes proclamations qui s'arrêtent au stade des projets et qui ne résistent pas à l'épreuve des réalités, ou une démarche réaliste, pragmatique, tenant compte des acquis, intégrant les points de vue de l'ensemble des partenaires, en l'occurrence, les agents, les usagers - particuliers et entreprises - les élus, les experts, et jetant ainsi les bases d'une construction durable ?

Vous comprendrez, monsieur Poniatoski, que j'aie choisi cette deuxième voie. Ce n'est pas celle de la frilosité. C'est celle du courage qui repose, n'en doutez pas, sur une véritable volonté politique et sur des moyens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Ladislas Poniatoski.** Nous verrons cela à la session de printemps !

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** C'est de bon augure que ce soit au printemps. *(Sourires.)*

M. Perben a conseillé de parler vrai et de ne pas se bercer d'illusions. C'est un conseil qu'il devrait s'appliquer à lui-même.

**M. Guy Bêche.** Chirac aussi !

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Il n'a pas remarqué de changements depuis un an. Mais que fais-je à cette tribune depuis tout à l'heure sinon vous expliquer tout ce qui a changé depuis un an !

Les chiffres et les faits parlent d'eux-mêmes. Monsieur Perben, vous n'avez pas lu les chiffres de ce budget. Vous n'avez vu ni la réalité, ni ce qui s'est passé dans ce ministère.

**M. Guy Bêche.** Il n'y a que le débit de la Saône qui l'intéresse !

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Mais je vais pas refaire mon exposé.

Vous dites : « Depuis un an, le monde a bougé. » Certes ! Vous citez en exemple la République fédérale d'Allemagne, en oubliant de dire qu'elle a mis trois ans à faire sa réforme, laquelle va entrer en application au début de l'année 1990.

Vous parlez aussi de scission de la Poste et de France Telecom, en employant une terminologie que je lis et que j'entends régulièrement. Mais vous oubliez simplement de dire que cette séparation existe en France depuis 1971 !

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Très juste !

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Si les Allemands mettent en application aujourd'hui leur réforme et si les personnels gardent le statut de fonctionnaires, tant mieux pour eux. Mais je ne vois pas pourquoi on se laisserait fasciner par un schéma qui est valable chez eux. Nous, nous voulons une évolution juridique vers plus d'autonomie en conservant au personnel un statut de fonctionnaire. Nous estimons que cette évolution donnera plus de dynamisme au service public et lui permettra aussi et surtout d'être présent sur le terrain de la concurrence.

Vous dites : « La concurrence existe. » Belle découverte ! Mais nous le savons depuis longtemps : la concurrence est de 100 p. 100 pour les services financiers de la Poste, de 40 p. 100 pour le service courrier, et de 10 p. 100 pour les Telecom, et ce chiffre ne va pas cesser d'augmenter. Nous le savons tellement que je propose justement ce statut juridique permettant une plus grande autonomie afin de mieux répondre à ce problème de la concurrence.

Vous dites également : « L'Europe s'impose déjà ». Je le sais. J'ai même envie de dire que, dans cette enceinte, je suis le mieux placé, puisque je préside en ce moment le conseil des ministres des postes et télécommunications de la Communauté, pour savoir que l'Europe existe et pour connaître les efforts que nous faisons, que je fais pour que l'Europe s'inscrive véritablement dans les faits et pour qu'il y ait demain une Europe postale, une Europe des télécommunications.

Enfin, monsieur Perben, vous avez parlé du confort intellectuel qui caractériserait la gestion sociale aux P.T.T. Mais où est le conformisme social quand j'entreprends aux P.T.T., pour la première fois depuis des décennies, une négociation profonde d'adaptation des qualifications de l'ensemble des agents non seulement aux métiers actuels de la Poste et des Telecom, mais aussi aux métiers d'avenir ? J'ai parlé des techniques nouvelles tout à l'heure, mais je pourrais parler aussi des techniques commerciales.

Pouvez-vous me citer, monsieur Perben, les efforts consentis par les gouvernements que vous avez soutenus pour entreprendre cette modernisation sans précédent du service public ? Bien sûr que non ! Mieux vaudrait donc regarder d'un œil plus bienveillant les efforts considérables et courageux que nous consentons pour faire évoluer le service public.

Quant à M. Berthelot, que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, il n'a pas fait preuve d'un grand effort d'imagination en reprenant des arguments que même la C.G.T. n'utilise plus, à ma connaissance, qu'avec précaution. *(Sourires sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Marcelin Berthelot.** En répondant comme vous l'avez fait à la droite, vous ne pouvez que me renforcer dans mon opinion !

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** J'ai lancé un débat public il y a exactement un an. Personne ne me l'a imposé. Je n'en ai pas peur. Je l'ai voulu car j'ai estimé qu'il ferait apparaître un certain nombre de réalités. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Marcelin Berthelot.** C'est une parodie de débat ! La droite vous reproche de ne pas aller assez vite sur ce chemin !

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Vous parlez de privatisation, mais tout le monde sait que c'est faux, archifaux ! En fait, il s'agit de renforcer le service public en lui donnant les moyens d'agir véritablement. On sait ce qui arrive dans les pays où on laisse le service public péricliter. Cela se termine par la privatisation : regardez ce qui se passe aujourd'hui en Hongrie !

**Plusieurs députés socialistes.** Eh oui !

**M. Marcelin Berthelot.** Répondez plutôt aux postiers !

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Il m'est arrivé de remettre en cause un projet lancé avant mon arrivée et concernant le courrier des entreprises.

En ce qui concerne les filiales, vous vous trompez : vous ne parlez pas de la politique que je mène.

Quant au personnel, il sait faire ses comptes. Les agents qui ont les plus bas revenus et qui vivent en région parisienne savent ce que signifie pour eux ma politique du logement.

Il m'est difficile, monsieur Berthelot, de relever toutes les affirmations péremptoires et inexactes que vous avez avancées tout à l'heure, mais je suis sûr que la vérité vaincra !

**M. Marcelin Berthelot.** Et les salaires des préposés ?

**M. le ministre de la poste, des télécommunications et de l'espace.** Je pense, mesdames, messieurs les députés, avoir répondu aux questions que vous vous posiez sur le projet de budget pour 1990. Sans doute me poserez-vous des questions plus complètes dans un instant et j'explicitai la politique suivie par le ministère des postes, des télécommunications et de l'espace.

Mon projet, monsieur Berthelot, a reçu un avis favorable du Conseil supérieur des P.T.T., où siègent les rapporteurs spéciaux des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, aux côtés des représentants de l'Association des maires de France et aux côtés de syndicalistes. Cette instance a été sensible, semble-t-il, à ma volonté de moderniser le service public et d'actualiser ses missions. Mon projet a ceci d'inédit qu'il veut faire cohabiter une logique de service public et l'expansion économique.

Je suis en effet persuadé que le meilleur service que puisse rendre le service public à la collectivité nationale, aux Français dans leur vie quotidienne, aux entreprises et, plus largement, à l'essor de notre économie, c'est encore de réussir.

Compte tenu du rôle structurant que joue désormais, et de plus en plus, la communication dans l'économie, la réussite du service public de la poste et des télécommunications entraînera dans son sillage d'autres secteurs d'activité. Nous devons tous en être persuadés : la réussite entraîne la réussite et c'est à cet élan qu'inviète la modernisation du service public. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Je vous remercie.

Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. Henri Bayard.

**M. Henri Bayard.** Monsieur le ministre, ma question concerne le maintien de la poste en milieu rural et le projet de polyvalence dont, jusqu'à présent, il a peu été question dans le débat.

La présence de la poste, à laquelle nos concitoyens sont très attachés, doit s'inspirer d'un souci d'égalité d'accès dans toutes nos régions, surtout les plus défavorisées.

Au moment où tous les maires de France sont réunis en congrès, beaucoup d'entre eux s'interrogent sur ce qu'il reste de vie dans leur secteur. S'il est beaucoup question de lutte contre la désertification et d'aménagement du territoire, il faut reconnaître que, bien souvent, les actes ne sont guère cohérents avec le discours.

A la suite de récentes réunions, dont un document que vous nous avez adressé se fait l'écho, vous avez affirmé, monsieur le ministre, que la préservation du réseau rural de la poste devait s'accompagner de mesures de sauvegarde du service public et qu'il fallait rechercher de nouvelles sources de diversification, notamment en développant le partenariat

avec les collectivités départementales et communales. L'idée peut paraître séduisante de prime abord puisqu'il s'agit de répondre aux besoins des populations, particulièrement en zone rurale. Toutefois, de nombreuses interrogations subsistent quant à l'implication des départements et des communes. En effet, les départements étant directement concernés par l'aménagement rural, il est clair qu'il leur sera demandé une participation financière, alors que les contreparties sont pour l'instant encore vagues.

Dès lors, et sans préjuger l'attitude qui sera prise par ces collectivités, il me semble indispensable que ce projet soit explicité plus avant quant au but poursuivi - le maintien d'un service public indispensable parce que près du public, quant à la polyvalence dont on parle beaucoup et quant aux incidences dudit projet.

Je vous remercie par avance de votre réponse.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Monsieur le député, je n'ai pas abordé tout à l'heure le problème de la poste en milieu rural, car je savais que beaucoup d'entre vous me feraient part de leurs préoccupations à cet égard, préoccupations que je partage, comme vous vous en doutez.

Le monde rural est depuis plusieurs années confronté à une série d'évolutions concernant la répartition des populations dans l'espace et la modification des comportements liée à de nouvelles habitudes de consommation, à des déplacements accrus favorisés par l'utilisation de l'automobile. Ces évolutions ne concernent cependant pas une partie de la population rurale, qui est confrontée à des problèmes d'isolement et de mobilité.

Dans ce contexte, le service public de la poste joue un rôle important, voire prépondérant, dans le maintien de la cohésion et des solidarités sociales, ce qui nous crée des obligations tout à fait spécifiques qui peuvent être analysées sous l'angle économique, mais pas uniquement, et pas simplement à court terme.

Le service public doit afficher son ambition, qui constitue en quelque sorte sa légitimité même. Son ambition est de préserver un maillage très dense - nous avons dix-sept mille bureaux, dont treize mille en zone rurale - qui représente un atout privilégié. J'ai à plusieurs reprises défini plusieurs orientations à cet égard. Il faut consolider l'implantation dans les zones rurales en développement et intensifier les contacts à domicile, notamment pour les personnes âgées. Il faut aussi homogénéiser la qualité des services-guichets dans tous les points de contact, engager des plans de réactivation - un an à dix-huit mois en cas de difficultés sérieuses - et développer les services à domicile lorsqu'une fermeture est inéluctable. Dans toutes ces actions, le rôle des élus me paraît indispensable, et c'est tout particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de relancer la diversification des services.

Actuellement, 3 500 bureaux de poste pratiquent déjà la polyvalence, ce qui représente un chiffre d'affaires de 137 millions de francs. Pour continuer dans cette voie, il faut intensifier la recherche de nouveaux partenaires : conseils généraux, communes et régions. Il faut même développer la fourniture de services marchands si cela semble nécessaire, et c'est ce que nous avons commencé à faire.

Voilà dans quelle voie il faut essayer d'aller. Nous faisons en sorte de maintenir la présence de la poste en zone rurale. Il convient que l'ensemble des partenaires intéressés par cette importante mission de service public puissent faire converger leurs efforts.

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Paul-Louis Tenaillon.

**M. Paul-Louis Tenaillon.** Monsieur le ministre, permettez-moi d'attirer votre attention sur les difficultés que connaissent en région parisienne, dans le département des Yvelines en particulier, l'acheminement et la distribution des journaux, qu'ils soient hebdomadaires ou quotidiens. Si la distribution du courrier, malgré quelques troubles ponctuels de plus ou moins grande envergure, se déroule selon un rythme régulier, il n'en est pas de même en ce qui concerne les périodiques. Les perturbations constatées portent préjudice aux particuliers, bien sûr, mais surtout aux commerçants, aux P.M.E. et P.M.I., ainsi qu'aux différentes sociétés, qui voient fréquemment la distribution de leurs journaux retardée et font part de leurs préoccupations.

Il me semble que cette amélioration, aujourd'hui ressentie comme indispensable, pourrait prendre place dans le cadre des efforts engagés depuis quelques mois par l'Etat en faveur de la modernisation du service public, confirmant ainsi la volonté du Gouvernement de donner la priorité à une politique dynamique de service à l'égard des usagers.

Je souhaite par ailleurs, monsieur le ministre, appeler votre attention sur la disproportion de l'augmentation des tarifs postaux établie en fonction du poids des publications. Ces tarifs ont en effet été augmentés, à compter du mois d'octobre, de 15 p. 100 pour les publications pesant moins de 100 grammes, alors que celles de plus de 200 grammes n'ont subi qu'une augmentation de l'ordre de 6 p. 100. Ce sont pourtant les publications les plus lourdes qui contiennent un grand nombre de pages publicitaires rapportant aux journaux des recettes substantielles. Il faut rappeler que l'augmentation visée s'ajoute à celle de 5,2 p. 100 décidée l'an dernier.

Les publications de peu de pages, pauvres en recettes publicitaires, sont celles qui, en général, se consacrent à l'information politique et sociale et fonctionnent pour une part importante grâce aux abonnements. Ce sont ces moyens légers, de peu de pouvoir, qui sont pénalisés. J'espère que vous pourrez répondre aux préoccupations de ces publications.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Monsieur Tenaillon, je vous remercie de poser une question sur la presse. Cela me permet de faire une mise au point à la suite de certains chiffres qui ont été cités ici et là et n'étaient pas toujours d'une très grande exactitude.

Je précise d'abord que la poste apporte une contribution essentielle à la liberté d'expression, puisqu'elle distribue 30 p. 100 de la presse écrite ; en 1988, cela représentait 2,1 milliards d'objets. Dans le même temps, elle consent d'importantes réductions tarifaires qui représentent une charge d'exploitation très lourde. On appelle cela l'aide à la presse, que les patrons de quotidiens nomment l'aide aux lecteurs. Peu importe, mais il s'agit d'une aide générale de plus de 3 milliards de francs.

Un plan de rattrapage des tarifs postaux a été mis en place dans les années quatre-vingt. Son application vient de se terminer par l'augmentation du 1<sup>er</sup> octobre 1989. Une réflexion sur la refonte de cette grille tarifaire est également en cours au sein d'un groupe technique paritaire qui a été créé en novembre 1986.

A ce propos, lors de la préparation de cette négociation, la fédération nationale de la presse française qui représente les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics, a demandé que la hausse soit modulée selon le poids des publications. J'ai accepté cette proposition dans la mesure où elle avait été acceptée par l'ensemble des syndicats de presse. Cette modulation, je tiens à le préciser, ne remet nullement en cause l'économie des tarifs de presse, qui est favorable aux journaux de faible poids. Vous avez indiqué tout à l'heure les augmentations de tarif d'une année sur l'autre. J'insisterai sur la part des journaux dans le coût réel de transport. Les journaux de moins de 70 grammes paient à la poste 22,1 centimes par abonné, ce qui couvre moins de 12 p. 100 de leur coût de traitement. Dans le même temps, les journaux de 300 à 400 grammes doivent être affranchis à 1,90 franc, c'est-à-dire plus de 65 p. 100 de leur coût de traitement. Telle est la réalité des chiffres.

Dans la négociation qui est en cours, je souhaite que se manifeste un consensus de l'ensemble de la profession afin d'éviter que les petits journaux, ceux qui ont en général le moins de publicité, soient pénalisés par rapport aux plus gros.

Quant aux délais d'acheminement, le traitement de la presse dépend de sa périodicité. Les quotidiens et les hebdomadaires doivent être distribués le jour ou le lendemain du dépôt, les autres publications sont à distribuer dans un délai de trois à cinq jours selon les liaisons.

La poste a mis en place, en concertation avec la presse, un indicateur spécifique de qualité du service qui permet de juger ce qu'il est en est pour les quotidiens et les hebdomadaires. Cet indicateur fait apparaître que 94 p. 100 - nous ne sommes effectivement pas à 100 p. 100 - des journaux sont remis en temps voulu. Cependant, des problèmes subsistent pour les quotidiens départementaux et régionaux qui sont expédiés hors de leur zone de diffusion.

Je souhaite que ces problèmes de qualité - c'est dans doute à eux que vous faisiez allusion tout à l'heure - soient réexaminés dans les instances paritaires de la poste et de la presse. Je peux vous promettre que cette question sera discutée et j'espère que l'on aboutira à des solutions.

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme Louise Moreau.

**Mme Louise Moreau.** Monsieur le ministre, ma question a trait au programme Spot 4 d'observation de la terre et à l'instrument dit « Végétation ».

Le coût du programme Spot 4 présenté aux autorités françaises s'élevait à 2,950 milliards de francs, incluant un instrument H.R.V.I.R. - Haute Résolution Visible Infra Rouges - et un instrument dit Végétation pour un montant de 400 millions de francs.

Le débat budgétaire qui a conduit le Gouvernement à retenir le programme Spot 4, malgré l'intérêt à la fois scientifique et appliqué que présentait l'association des instruments à bord de la même plate-forme, n'a pas permis de dégager les subventions nécessaires à la conduite du programme proposé avec toutes ses composantes. Dans ce contexte, l'instrument H.R.V.I.R., prioritaire car assurant la continuité du service opérationnel Spot, a seul été retenu.

L'instrument « Végétation », dont l'importance était particulièrement soulignée par le C.N.E.S., a été étudié dans le cadre d'un contrat confié à la firme Aérospatiale, et plus particulièrement à son établissement de Cannes. Il avait pour mission essentielle, en étendant les mesures du capteur à haute résolution spatiale sur de grandes surfaces, la prévision des récoltes céréalières mondiales.

En outre, par sa capacité à déterminer avec une haute répétitivité un indice global de végétation, l'instrument avait comme deuxième objectif la surveillance des grands géosystèmes mondiaux, offrant ainsi une contribution française à la lutte contre la déforestation et la désertification et permettant en particulier une bonne appréhension de phénomènes comme les incendies de forêts.

Vous nous avez appris tout à l'heure, et cela nous a fait grand plaisir, que le budget du C.N.E.S. était en augmentation de 12 p. 100 - c'est-à-dire 6,24 milliards de francs. Quand pensez-vous, monsieur le ministre, pouvoir lancer l'instrument « Végétation » ? 400 millions de francs, ce n'est pas beaucoup. (Sourires.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** La décision de lancer le programme Spot 4, madame Moreau, a été prise au mois de juillet 1989 : l'idée était d'assurer la continuité jusqu'à l'an 2000 d'un programme essentiellement national d'observation des terres émergées et des changements constants de l'environnement. Spot 4 est une version plus évoluée du satellite Spot actuellement en orbite et dont deux autres versions identiques doivent être lancées au début de 1990 et en 1993.

Spot 4 conserve la résolution au sol de Spot 1, c'est-à-dire dix mètres et vingt mètres : mais on lui a adjoint, excusez-moi d'être technique, une nouvelle bande spectrale dite à infrarouges - elle permet, notamment, de meilleures discriminations de la végétation.

Le coût de réalisation pour la France de ce programme auquel, vous le savez probablement, la Belgique et la Suède participent, sera de 2 548 millions de francs, dont 352 millions inscrits au budget de 1990.

Parmi les scénarios proposés, effectivement, une version plus complète de Spot 4 avait été envisagée, comportant un instrument appelé « Végétation », dont vous avez parlé, capable d'observer l'ensemble des terres émergées avec une résolution de 500 mètres.

Une analyse technique approfondie a montré que l'on pouvait obtenir des résultats comparables en utilisant d'autres données scientifiques disponibles, en particulier la voie infrarouge que je viens d'évoquer. Sans aucun doute, on pourra observer avec ces résultats les mêmes phénomènes, c'est-à-dire la déforestation, ou l'avancée des déserts, et vérifier les prévisions de récoltes.

Il a donc semblé que si l'on pouvait obtenir les mêmes résultats pour un coût moindre, il ne fallait pas s'en priver. Je pense qu'avec Spot 4, équipé de son dispositif à infra-

rouges, la France pourra conserver la place prééminente qui est la sienne dans l'exploitation pacifique des données spatiales tout en s'efforçant - excusez-moi d'insister sur ces considérations qui peuvent vous paraître triviales - en s'efforçant de maîtriser l'évolution du coût des satellites. Le budget du C.N.E.S. est en forte augmentation, vous l'avez vous-même souligné, et nous nous efforçons de le contenir dans des proportions raisonnables, d'autant plus que dans les prochaines années l'augmentation sera tout aussi considérable avec la préparation d'Ariane 5, d'Hermès et de Colombus.

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Bernard Schreiner (Yvelines).

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Monsieur le ministre, vous avez indiqué que sur le câble vous vous opposiez au « pessimisme franco-français ». Permettez-moi d'exprimer mon accord sur cette appréciation et de revenir sur une comparaison souvent faite avec l'Allemagne, car cette comparaison est trompeuse. Ce dernier pays, on le sait très bien, a réservé au réseau câblé l'essentiel des chaînes privées. Où en serait le développement du câble en France si T.F. 1, la Cinq, la Six, Canal Plus avaient eu l'obligation de passer sur les réseaux câblés ? A l'évidence, le taux de pénétration serait beaucoup plus élevé et l'incitation à câbler serait plus forte.

En France, le câble a eu à souffrir, c'est vrai, de plusieurs politiques menées en même temps : l'ouverture du paysage audiovisuel à deux chaînes hertziennes, le lancement de Canal Plus et, aujourd'hui, le développement attendu de TDF. 1 et, bientôt, de TDF. 2. D'où la nécessité d'avoir maintenant une politique de développement de l'ensemble des supports de la communication audiovisuelle.

Certes, le développement du câble a été retardé mais le câble reste d'avenir et France Telecom doit garder une certaine maîtrise de ce développement. Le retour des investissements sera peut-être lent mais, aujourd'hui, beaucoup qui étaient pessimistes le sont moins.

Votre ministère qui coordonne et impulse depuis plus d'un an les activités de TDF est donc le lieu de passage obligé de cette politique d'ensemble des différents supports.

Au passage, monsieur le ministre, je vous félicite pour la manière dont vous avez assumé l'intégration de TDF au sein de votre ministère et de France Telecom. Ce n'était pas évident et l'opération s'est réalisée depuis un an dans le respect des responsabilités et de l'identité de chacun.

**M. Jean-Pierre Fourré, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Pour en revenir au câble, j'aurai, monsieur le ministre, quelques questions à vous poser à ce sujet.

D'abord, France Telecom a signé avec certaines villes, je pense à Paris et à Avignon, des conventions permettant une utilisation sociale des réseaux câblés grâce à des tarifs à taux réduit qui permettent de supprimer les antennes collectives et d'offrir à tous les locataires ou propriétaires des immeubles, un abonnement de base reprenant les chaînes généralistes françaises et une ou des chaînes supplémentaires.

Comptez-vous généraliser pour les sites du plan câble cette formule qui, évidemment, pèserait lourd dans l'augmentation du nombre des abonnés ?

Ensuite, les sites du plan câble qui disposent de la fibre optique risquent pour des raisons techniques de ne pas être concernés par cette utilisation sociale des réseaux, ce qui, évidemment, ne peut contenter les élus locaux qui ont fait confiance à cette nouvelle technologie.

Comptez-vous apporter une solution à ce problème qui intéresse des communes particulièrement concernées par le développement social des quartiers. Si oui, dans quels délais ?

Concernant les sites équipés en fibre optique, pouvez-vous nous indiquer comment France Telecom compte utiliser les capacités interactives de ces réseaux, en particulier en favorisant le *pay per view* ou les systèmes à conditions d'accès ?

Enfin, monsieur le ministre, pouvez-vous faire un bilan de la réorientation du plan câble en France que vous avez annoncée à Médiaville l'année dernière et que vous avez mise en place depuis un an, en particulier dans le cadre du partenariat avec les opérateurs privés ? En effet, l'impression

qu'un certain nombre d'élus peuvent avoir aujourd'hui, c'est que les opérateurs privés se mobilisent beaucoup plus sur leurs propres réseaux que sur ceux du plan câble. Or, à notre avis, cette évolution peut être dangereuse.

**M. le président.** Il faut penser à conclure, monsieur Schreiner !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Je termine monsieur le président.

Comment comptez-vous, monsieur le ministre, maîtriser cette évolution en impulsant l'ensemble des réseaux et en développant ce que vous appelez vous-même de nouvelles solidarités avec vos partenaires ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Monsieur Schreiner, je vous remercie tout d'abord pour vos compliments sur l'intégration de TDF. En effet, les choses se sont bien passées et nous devons tous nous en réjouir. Il était sain que des synergies soient créées entre France Telecom et TDF. Voilà qui est chose faite.

Quand j'ai pris mes fonctions dans ce ministère, au mois de mai 1988, la situation du câble était la suivante : dans les cinquante villes du plan câble, il y avait 500 000 prises installées et 28 000 abonnés. A la fin de 1989, nous en serons à 2 millions de prises installées et à 150 000 abonnés. Le rythme des abonnements s'est accru de 60 p. 100 depuis un an. Je ne dis pas que ces chiffres sont l'aboutissement de nos efforts, mais ils montrent en tout cas une progression non négligeable.

J'ai pris un certain nombre de mesures avec pour objectif d'augmenter rapidement le nombre des foyers raccordés. Nous avons procédé par allègements techniques pour réduire coûts et délais. Nous avons multiplié le nombre des canaux offerts. Nous avons pratiqué également une politique des tarifs favorable au câblage des immeubles collectifs, notamment des H.L.M. Vous avez parlé de ces questions. Le raccordement des logements sociaux avec un tarif à taux réduit est tout à fait essentiel pour augmenter rapidement le nombre des abonnés. Je pense que l'on pourrait appeler cela en quelque sorte le « traitement social du câble ». (*Sourires.*) Ce traitement est en voie de généralisation.

Pour répondre très clairement à votre question, je souhaite, si les partenaires en sont d'accord - car, bien évidemment, il faut qu'ils donnent leur accord à ce développement - que l'on aille aussi vite que possible. Dans un certain nombre de villes, notamment à Paris, cette politique a effectivement été mise en place.

Des études techniques sont lancées actuellement pour vérifier les conditions de mise en œuvre de ce dispositif sur les réseaux 1 G, c'est-à-dire les réseaux en fibre optique. J'espère que l'an prochain - assez rapidement en tout cas - nous aurons des indications assez sérieuses sur ces possibilités qui, vous le savez, sont plus difficiles techniquement à mettre en œuvre que sur les réseaux coaxiaux.

Il me semble, globalement, que nous sommes entrés dans la phase du décollage du câble. Il faut, bien entendu, renforcer la mobilisation, la solidarité de tous les acteurs. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé aux opérateurs du câble de créer un véritable partenariat avec France Telecom. Je peux vous annoncer que cette nouvelle orientation se concrétise aujourd'hui par un premier accord important pour le réseau de Rennes, qui porte à la fois sur une participation de France Telecom au capital de la société d'exploitation et sur une politique tarifaire novatrice, dont vont bénéficier les clients du câble. Elle porte aussi, comme vous sembleriez le souhaiter, sur le démarrage d'une politique de programmes payés à la consommation, ce que les Anglais appellent le *pay per view*.

Par ailleurs, une politique de promotion plus active doit se mettre en place. Cela vaut pour presque tous les sites. Cette promotion est en train de se faire - je pense notamment à Paris qui sera, une fois les opérations terminées, le plus grand réseau câblé du monde. Le démarrage de la Sept permet justement une promotion plus forte. Les enquêtes d'opinion montrent que le démarrage de la Sept et l'utilisation de la chaîne culturelle sont un moyen promotionnel non négligeable.

Monsieur Schreiner, ce sont des efforts que vous connaissez, des efforts patients. J'en revendique toute ma part. Je pense que grâce à eux - car les résultats sont en

train de venir - nous commençons à franchir la barrière du scepticisme. Il me semble que le câble est maintenant devenu crédible en France. Reste à réussir mais, je le pense, nous sommes sur la bonne voie.

**M. le président.** Je rappelle à l'ensemble des députés que les questions doivent durer deux minutes. Monsieur le ministre, vous le savez, votre temps n'est jamais limité, mais les questions sont nombreuses et si nous voulons finir moins tard qu'hier, je conseille aux uns et aux autres de « faire court ». (*Sourires.*)

La parole est à M. Michel Destot.

**M. Michel Destot.** Monsieur le ministre, je vais revenir sur la politique industrielle de votre secteur des télécommunications.

La constitution d'une *joint venture* entre l'américain A.T.T. et l'italien Italtel prouve, s'il en était encore besoin, que la bataille industrielle va être rude du moins au plan européen et que nous ne pouvons compter sur le seul réflexe communautaire - d'autant qu'A.T.T. dispose de redoutables avantages face à ses concurrents, étant à la fois un exploitant et un industriel.

Au niveau mondial, si l'on en croit les experts, six constructeurs, contre treize aujourd'hui, domineront, en l'an 2000, le marché de la commutation, secteur stratégique dans l'industrie des télécommunications. Si les besoins en équipements restent très importants dans le monde, nous savons que la politique industrielle à développer doit s'adapter à la diversité des situations : les pays en voie de développement ne sont pas toujours solvables, mais ils ne peuvent rester à l'écart du développement général. Quant aux pays de l'Est, même si les règles du Cocom interdisent, en tout cas jusqu'à ce jour, les transferts de technologie et rendent plus difficiles les accords de fournitures, de nombreux accords par les grands européens du secteur sont en cours de négociation. Ainsi, récemment, la Hongrie a passé un accord d'équipement avec Northern Telecom ; Siemens a obtenu la création d'une société mixte, afin de développer le réseau téléphonique numérique en U.R.S.S.

Dans ce contexte, la France dispose d'atouts non négligeables, et vous l'avez rappelé, à juste titre, dans vos interventions, aussi bien dans le domaine de la recherche que dans celui de la production industrielle, aussi bien dans les centraux téléphoniques que pour le radiotéléphone. Alcatel, par exemple, négocie un contrat important avec l'Union soviétique. Comment, monsieur le ministre, renforcer ses chances d'enraciner sa présence déjà notable dans ce pays ? Que comptez-vous faire, plus généralement, pour aider les entreprises françaises à s'implanter sur ces marchés, vitaux pour l'avenir de notre industrie des télécommunications ?

Faut-il par exemple s'orienter vers des mono-industries, en confiant le développement et la commercialisation de tel produit à Matra, de tel autre à Alcatel et ainsi de suite ?

Enfin, et surtout, ne faut-il pas saisir l'occasion de la présidence française de la Communauté européenne pour mettre un peu d'ordre dans les règles du jeu commercial et pour avancer vers une politique européenne un peu plus cohérente afin d'affronter le monde, c'est-à-dire l'avenir.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** La question de M. Destot est très importante : je crois qu'il a eu raison de parler de la dimension industrielle des télécommunications, car elle est essentielle : chiffre d'affaires de l'ordre de 23 milliards de francs, solde commercial positif de 2 milliards, les résultats sont importants, mais fragiles.

Il faut donc consolider ce secteur de haute technologie qui doit jouer tout son rôle dans la reconstitution de notre balance industrielle. Comment ? Bien entendu, ce n'est pas le rôle de l'Etat de jouer en quelque sorte les matamores : malgré tout l'Etat doit assumer toutes ses responsabilités. Nous ne disposons pas pour France Telecom de procédures d'aide à l'exportation.

Cependant, nous avons quelques moyens d'action à notre disposition. Il y a d'abord le soutien à la recherche et au développement, avec 2 milliards de crédits d'études externes, avec une priorité aux secteurs stratégiques, les radiotélécommunications, l'image, les réseaux d'entreprise, le terminal multimédias. J'ai proposé qu'au niveau européen précisément

il y ait une stratégie de recherche de développement d'un terminal multimédias des années quatre-vingt-dix, intégrant la visiophonie. Il faut que ce développement soit possible au niveau européen sinon il est certain que le Japon, comme c'est bien trop souvent le cas dans ce domaine, prendra les devants. Nous participons aussi au niveau européen, vous le savez fort bien, à l'opération JESS1, de mise en place d'une industrie performante de composants. Là aussi, nous avons pris un grand retard sur les Japonais.

En plus du soutien à la recherche et au développement, nous avons à notre disposition une politique d'achats de nouveaux matériels. C'est en quelque sorte une « locomotive » très puissante pour nos industriels. Cette politique repose elle-même sur une politique des investissements très dynamique. Les chiffres que je citais tout à l'heure sur le projet de budget pour 1990 en témoignent. Cette politique permet l'entretien de réseaux mais aussi leur lancement, et l'industrie française pourra ensuite les exporter. Je pense là bien évidemment aux radiotéléphones numériques dont nous allons engager très prochainement le développement.

Enfin, troisième aspect, notre politique de présence à l'étranger : France Telecom est un opérateur public performant qui s'implante déjà à l'étranger, mais qui doit s'implanter encore plus, qui doit nouer des alliances en Europe et hors d'Europe pour favoriser les exportations.

Je vous informe que France Telecom va ouvrir un bureau, une représentation à Moscou. Ce n'est pas négligeable dans le contexte actuel. Vous avez évoqué les pays de l'Est - un sujet tout à fait d'actualité ! Les industriels français doivent saisir toutes les opportunités qui s'ouvrent dans ce domaine. J'étais, il y a quelques mois, en Bulgarie où, effectivement, des possibilités existent. Nous avons signé au mois de juillet un accord cadre avec l'Union soviétique. Des perspectives sont aussi en train de s'ouvrir en matière de télécommunications en Hongrie.

Tous ces éléments montrent qu'il est possible de créer une synergie entre public et privé bien conforme au rôle d'un Etat moderne, au rôle d'un service public qui progresse vers l'avenir et au rôle d'industries « qui bougent », allais-je dire en parodiant le slogan de la poste, qui bougent, « avec les télécoms aussi ».

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Pierre-Yvon Trémel.

**M. Pierre-Yvon Trémel.** Monsieur le ministre, votre projet de budget traduit, par la priorité donnée à l'investissement, votre volonté d'assurer l'avenir du service public.

L'investissement se traduit aussi par des retombées très importantes pour les entreprises par le biais des commandes publiques passées par votre ministère. Pouvez-vous nous apporter des informations sur le poids exact, en 1990, de ces commandes publiques dans le domaine des télécommunications et sur les incidences pour les principales entreprises qui devraient être concernées par ces commandes ?

Il est une autre voie permettant d'assurer l'avenir du service public : c'est celle qui consiste à soutenir les activités de recherche et de développement. Le C.N.E.T. et ses différents établissements jouent un rôle essentiel dans ce domaine et, là encore, les entreprises sont concernées puisqu'elles bénéficient de transferts de savoir-faire découverts dans les laboratoires du C.N.E.T.

A un moment où les grands opérateurs qui sont nos concurrents font de réels efforts en matière de recherche, il est important que le C.N.E.T. puisse continuer à bâtir des projets, source des innovations et des créations de demain. Comment envisagez-vous, monsieur le ministre, l'évolution des moyens du C.N.E.T. afin de lui permettre de faire face à ses obligations et aux défis qui lui sont lancés ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Je vais donner, sous forme de flashes, quelques chiffres à M. Trémel qui l'éclaireront sur la réalité de nos dépenses d'investissement et de notre effort de recherche.

Ainsi que je l'ai déjà souligné, le budget d'investissement est en forte croissance : 35,5 milliards de francs en 1990 pour les télécoms, soit une augmentation de près de 15 p. 100, qui permettra d'accomplir un effort particulier en faveur du réseau de base. Il ne faut pas oublier non plus la modernisa-

tion, le développement, l'amélioration de la qualité de ce réseau. C'est pourquoi les investissements dans le réseau de base passeront de 21,3 milliards de francs en 1989 à 22,5 milliards de francs en 1990.

Cet accroissement de nos budgets d'investissement sur les réseaux de base s'accompagnera aussi d'investissements accrus pour les secteurs nouveaux ; ainsi pour les mobiles, notamment le radiotéléphone, la dotation sera portée de 800 millions de francs à 2 milliards de francs en 1990. La hausse est donc considérable.

Un autre secteur nouveau est celui des zones de télécommunications avancées. Il se développe dans le cadre de la préparation des jeux Olympiques, laquelle nécessite de notre part un effort considérable.

Je peux encore citer le développement des réseaux de données des centres de recherche et tout ce qui concerne l'image. J'ai déjà parlé, à ce propos, de la nouvelle norme D 2 Mac Paquets qui est un pas vers la télévision haute définition. Nous avons commandé des décodeurs qui permettront de décoder les images en provenance de T.D.F. 1 avec la nouvelle norme.

J'en viens à l'effort de recherche et aux moyens mis à la disposition du C.N.E.T. Dans ce domaine, il faut distinguer, d'une part, la recherche externe qui est financée par la D.A.I.I. - la direction des affaires industrielles et internationales - et, d'autre part, la recherche interne qui est menée au C.N.E.T.

Pour ce qui concerne les études externes, les crédits s'élèvent à 1,9 milliard de francs contre 1,8 milliard en 1989. Là encore, nous donnons la priorité aux télécommunications avec mobiles, à l'exploitation du réseau, à la qualité du réseau.

En ce qui concerne le C.N.E.T., nous avons trois grands objectifs : la modernisation du réseau, les réseaux du futur, c'est-à-dire le R.N.I.S. large bande, la fibre optique et ce que j'appellerais les technologies de base des télécommunications, notamment les composants.

En ce qui concerne le personnel, une récente décision marquante a accru le nombre des emplois de cadres de 2 401 en 1989 à 2 436 en 1990. Le budget du personnel passera de 917 millions de francs en 1989 à 973 millions en 1990.

Je vous rappelle également une autre décision importante dont je viens d'informer M. Destot, celle de créer un centre de recherche-développement commun au C.N.E.T. et à la S.G.S. Thomson à Grenoble pour l'intégration des filières semi-électroniques de circuits intégrés, ce qui nous permettra de nous associer à l'effort européen en faveur d'une industrie performante des composants.

Tels sont, monsieur Trémel, les efforts consentis directement ou indirectement par France Telecom en matière de recherche-développement.

**M. le président.** Avant d'en venir aux questions du groupe Rassemblement pour la République, je vous propose de suspendre la séance pendant quelques minutes.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à vingt-trois heures cinquante-cinq, est reprise le mercredi 15 novembre à zéro heure dix.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. André Durr.

**M. André Durr.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, aucun d'entre nous n'ignore que la situation des fonctionnaires en matière de maintien du pouvoir d'achat ne cesse de se dégrader depuis de nombreuses années. La perte, couramment admise, se monte au minimum à 10 p. 100. Or, aux P.T.E. où près de 70 p. 100 des agents se situent en catégories C et D, plus de la moitié de ceux-ci gagne - toutes primes comprises - moins de 7 000 francs nets par mois. Cette situation fait des agents des P.T.E. une catégorie de salariés proche du « smicard » et, par là même, souvent démotivée et toujours prête à se révolter au moindre propos ou à la moindre décision estimée contraire à leurs intérêts.

Un préposé qui, par ailleurs, supporte la majeure partie du coût de son outil de travail, à savoir sa bicyclette, doit attendre vingt-années d'ancienneté pour gagner 6 000 francs par mois. Il est donc indispensable de négocier très rapidement avec les organisations syndicales une nouvelle grille de salaires adaptée à la situation de la fonction publique d'Etat et aux P.T.E. On ne peut continuer à ignorer les agents des P.T.E. et à les traiter différemment des autres fonctionnaires d'Etat comme cela est le cas actuellement, car nous savons que le malaise s'étend déjà à toutes les catégories de cette administration, cadres compris.

Il y va de la paix sociale dans les T.P.E. et, par extension, dans la vie économique tout entière, étant donné le rôle très important que cette administration joue pour les usagers, mais aussi pour les entreprises. Notre pays n'a vraiment pas besoin d'un conflit majeur s'il veut être à la hauteur des défis qui nous attendent à court terme.

Je vous serais reconnaissant, monsieur le ministre, de bien vouloir me faire part des efforts que vous entendez accomplir dans ce domaine.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Entre 1986 et 1988, qu'avez-vous fait ?

**M. Gérard Longuet.** Un très bon travail, on en parlera quand vous voudrez !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Vous n'avez rien fait !

**M. André Durr.** Nous avons construit de belles usines que vous avez d'ailleurs inaugurées !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Vu l'heure avancée, M. le président nous incite à la concision, et il me sera donc difficile de vous répondre brièvement sur un sujet aussi vaste.

Je pense que vous avez écouté ma longue intervention dans laquelle j'ai énuméré les mesures qui sont prévues dans le projet de budget pour 1990 pour répondre aux problèmes sociaux que vous évoquez : niveau des rémunérations, indemnités pour 180 000 fonctionnaires des services généraux, 1 500 logements pour les jeunes agents à Paris et en Ile-de-France, 1 000 francs par mois d'indemnité. Tout cela constitue un ensemble de mesures certes insuffisantes, mais indispensables pour rattraper des retards très anciens qui tiennent au fait que certaines évolutions n'ont pas été possibles ou pas voulues. C'est un fait que je constate. Le projet de budget pour 1990 ne pourra certainement pas revenir sur cet héritage.

En revanche, la réforme vers plus d'autonomie et la révision des classifications et des qualifications au niveau des P.T.T. et dans le cadre de la fonction publique, comme je l'ai précisé - sont de caractère à entraîner une plus grande motivation, vous avez utilisé ce mot. En effet, il est extrêmement important que les agents du service public se sentent véritablement motivés pour un travail essentiel au service de nos concitoyens et des entreprises.

Cette motivation sera certainement rendue possible à partir du moment où nous mettrons en place un système cohérent dans lequel les missions seront mieux redéfinies car il y a un décalage évident - là aussi, il y a un héritage très ancien - entre les métiers réels de la poste et des télécommunications et la grille de la fonction publique.

Ce système sera négocié, discuté avec les organisations syndicales à partir du 20 novembre sur les six prochains mois. Les mesures qui sortiront de ces négociations seront appliquées, je pense, au cours des trois ou quatre prochaines années. C'est la raison pour laquelle un à-valoir de 230 francs par mois sera distribué sous forme de prime dans un premier temps, intégré ensuite dans les traitements et comptera pour la retraite au fur et à mesure que les reclassifications passeront dans les faits.

Voilà, monsieur le député, les réponses que je peux vous apporter. Il y a des mesures à court terme, d'autres à moyen terme. Mais il faut bien entendu avoir la volonté de prendre en compte en profondeur les aspirations sociales des agents des P.T.T. C'est bien dans ce sens que je m'engage et j'espère vous avoir à tout le moins rassuré.

**M. le président.** La parole est à M. Jean Valleix.

**M. Jean Valleix.** Monsieur le ministre, c'est d'espace que je veux vous parler, sujet sur lequel - je le regrette - vous avez été parcimonieux dans votre intervention. Mais vous me direz que l'on ne peut pas tout traiter dans le détail.

C'est pourtant une affaire importante - vous le savez mieux que quiconque - et c'est une valeur sûre pour l'opinion publique, pour notre jeunesse qui se passionne pour ce genre de développement.

C'est une valeur sûre en matière technologique et d'emploi. Ce n'est pas mon collègue Baudis, de la région Midi-Pyrénées qui me démentira, et j'en parle en connaissance de cause pour l'Aquitaine, où existent des bassins importants dans le domaine de l'aérospatiale.

C'est une valeur sûre dans le domaine stratégique. Vous avez raison : il suffit d'une intention pour passer de la vocation civile à la déclinaison stratégique militaire.

Ma question porte sur deux secteurs.

Où en sommes-nous de la participation de la France à la plate-forme spatiale occidentale, projet ambitieux mais réaliste, ne fût-ce que par concurrence, puisque les Soviétiques, avec MIR, vont en ce domaine plus vite que nous ?

Quant à la passionnante investigation de Mars, où en sommes-nous de nos efforts avec Alcatel et son ballon, et de notre prise de participation, si je puis dire, à défaut de participation structurelle ? Quelle est notre action en ce domaine, qui est battue, vous le savez, avec les projets américain de Mars Observer et soviétique de Mars 94 ? Sommes-nous dans la course, notamment avec le C.N.E.S. ?

Monsieur le ministre, je résume ma question et en même temps la décline un peu.

Où en sommes-nous sur tous ces points importants pour l'avenir ?

Ne serait-il pas opportun d'individualiser le budget de l'espace ?

**M. Jean-Pierre Sueur.** C'est redondant !

**M. Jean Valleix.** Je me réfère là à une observation de notre rapporteur pour avis, M. Fourré car je crois qu'on y gagnerait en clarté et peut-être en mobilisation de l'opinion publique - qui a le droit d'être associée à cet effort - et de nous mêmes.

**M. Gérard Longuet.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Monsieur le député, vous considérez que je n'ai pas assez parlé de l'espace ; moi aussi. Il faut bien faire des choix et j'avais l'impression que l'Assemblée souhaitait m'entendre parler assez longuement d'autres sujets. Mais je suis à la disposition des parlementaires pour traiter ces questions essentielles qui me passionnent et qui sont d'une grande importance pour notre pays et, d'une certaine façon, on l'a vu à propos de Spot 4, pour l'avenir de l'humanité.

Un mot sur l'exploration de la planète Mars à laquelle vous avez fait allusion. Il s'agit d'un projet de grande ampleur qui peut sembler aujourd'hui très lointain, mais il faut s'y prendre longtemps à l'avance si l'on veut aboutir.

Ce projet ne peut être qu'international. La France doit être partie prenante à cet effort en collaborant avec toutes les puissances spatiales qui souhaiteront y participer.

Actuellement, un projet soviétique semble pouvoir être lancé en 1994. Le C.N.E.S. y participe en proposant notamment un projet original de ballon porte-instruments, qui évoluerait dans l'atmosphère martienne et qui serait capable de se poser régulièrement sur le sol. Le C.N.E.S. a également proposé de participer à la mise en place de stations fixes.

Le rôle central joué par la France dans ce projet sera d'autant plus marqué, vous le savez, qu'un satellite martien américain sera équipé par le C.N.E.S. d'un émetteur qui relayerait les données du ballon.

Les perspectives plus lointaines de l'exploration martienne sont évidemment moins claires. Il y a un an, j'ai participé à Moscou à une discussion sur le projet et visité une exposition. Il semble que les Soviétiques ont des perspectives assez précises, mais je ne sais pas quel est le degré de réalité de leurs intentions. Ce qui est sûr, c'est que la France peut s'y préparer en exploitant ses compétences en automatique pour les études d'un véhicule martien, ses compétences en médecine spatiale parce qu'il faudra permettre aux spationautes, dans l'hypothèse d'un vol habité, de supporter le long voyage vers la planète rouge.

Je crois que ce projet d'un voyage vers la planète Mars peut être extrêmement mobilisateur pour la communauté internationale, mais en aucun cas, les Soviétiques et les Américains eux-mêmes le reconnaissent il ne peut être le fait d'une seule nation.

Concernant la plate-forme spatiale internationale, je suis allé à Washington il y a un an pour signer l'accord international sur ce sujet. Je sais qu'il y a actuellement des difficultés budgétaires avec les Américains ; je souhaite en tout cas qu'ils maintiennent leur effort. C'est important pour nous puisque, vous le savez, Columbus est un projet européen auquel la France participe à hauteur d'environ 14 p. 100. C'est un programme qui coûtera cher, mais qui suit son cours. Je puis vous dire d'ores et déjà que la France jouera pleinement son rôle au niveau européen et au niveau de l'accord intergouvernemental de septembre 1988 que j'ai rappelé à l'instant.

Quant à la question plus prosaïque de savoir à quel ministère doit être rattaché le budget de l'espace, je dirai qu'elle se posait beaucoup plus il y a un an ou un an et demi. Aujourd'hui, l'existence d'un ministère des postes, des télécommunications et de l'espace est une réalité organisationnelle et, je crois, aussi humaine. Après tout, le fait que le financement se retrouve à l'intérieur de cet ensemble n'est pas aussi choquant que cela a pu paraître à une certaine époque.

**M. Jean-Pierre Fourré, rapporteur pour avis.** Il faut le renforcer !

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. Dominique Baudis.

**M. Dominique Baudis.** Monsieur le ministre, les crédits alloués au Centre national d'études spatiales marquent, vous l'avez souligné, une augmentation d'un peu plus de 12 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. Cette progression doit permettre au C.N.E.S. de jouer le rôle de tout premier plan qui lui incombe dans la réalisation des quatre opérations majeures pour les prochaines années : l'avion spatial Hermès, le lanceur Ariane 5, le nouveau satellite Spot 4 d'observation de la terre, et le laboratoire spatial européen Columbus.

Nous souhaitons évidemment, comme vous, que ce programme ambitieux et cohérent soit mené à bonne fin dans les délais fixés, et nous prenons donc acte avec satisfaction du volume des crédits prévus à cet effet.

Dans ce programme, la réalisation de l'avion spatial Hermès va exiger une coopération permanente et très étroite entre le C.N.E.S., délégué comme maître d'ouvrage par l'Agence spatiale européenne, et les sociétés chargées de la maîtrise d'œuvre et de l'intégration d'Hermès, Aérospatiale, Dassault, Matra-Espace, etc.

Les équipes spécialisées de ces entreprises sont d'ores et déjà implantées pour la plupart dans l'agglomération toulousaine ainsi que le plus grand établissement du C.N.E.S. Je crois que cette co-implantation favorise une bonne synergie entre les activités des différents partenaires. Elle représente, de toute évidence, un avantage déterminant pour la réussite de l'ensemble de l'opération.

Avec toute la communauté de l'aéronautique et de l'espace qui travaille dans l'agglomération toulousaine, je souhaite avoir l'assurance, monsieur le ministre, que cette concentration dans l'agglomération toulousaine des tâches de maîtrise d'œuvre et d'intégration d'Hermès sera maintenue jusqu'au terme et au succès de cette magnifique entreprise.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Monsieur Baudis, je tiens à vous rassurer : le programme Hermès, à côté des programmes Ariane et Columbus, est certainement l'une des composantes majeures de l'avenir de la politique spatiale française et européenne, politique qui a été esquissée lors du conseil de l'Agence spatiale européenne tenu au niveau interministériel, à Rome, en 1985 et confirmée lors de la réunion de La Haye en 1987.

Comme vous le savez, la France participe pour 43,5 p. 100 au financement du programme Hermès. C'est un programme qui coûte cher puisqu'on l'estime à 35 milliards de francs environ.

Ce programme a un objectif clair : assurer à l'Europe un accès autonome à des missions habitées. Il s'agit d'un avion spatial d'une masse de 21 tonnes, destiné à transporter dans l'espace trois hommes d'équipage et l'équipement nécessaire à leur mission.

On le sait - et vous mieux que quiconque - le C.N.E.S. joue un rôle essentiel dans ce programme qui a été proposé à son initiative. Ce dernier a reçu en effet délégation de l'Agence spatiale européenne pour mener à bien les tâches relatives au développement de l'avion spatial Hermès.

Ce programme se développe normalement. Nous en sommes à la première phase qui couvre les activités de 1988 à 1990. C'est une phase de conception qui doit aboutir à la définition détaillée du système une fois que l'on aura étudié toutes les approches possibles.

Le C.N.E.S. a mobilisé pour cette tâche, au centre spatial de Toulouse, des équipes importantes qui sont appelées à s'étoffer au fur et à mesure du développement de ce projet.

Le C.N.E.S. travaille en liaison étroite avec les industriels français - vous avez cité Aérospatiale, Dassault - et avec les industriels étrangers également. C'est à l'issue de cette phase 1 qui se terminera fin 1990, que devra être prise la décision de passage à la phase 2 qui correspond à la réalisation concrète du programme. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui ce qu'il en sera de la réalisation de cette phase. Mais je peux vous dire ce que je souhaite et ce pourquoi j'agirai. Je vous le répète, ce programme est un programme essentiel auquel nous tenons. Tous nos efforts vont dans le sens de sa réussite.

Je souhaite que ces efforts aboutissent, mais rien aujourd'hui ne permet de dire que l'on n'ira pas vers cette phase numéro 2. Si vous souhaitez être rassuré et si je peux le faire, monsieur Baudis, je le ferai volontiers. Nous nous battons, nos techniciens, tous ceux qui peuvent contribuer au développement de ce programme et tous ceux qui peuvent le financer, pour que Hermès voit effectivement le jour et que le centre spatial de Toulouse joue tout son rôle dans ce projet.

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Jean Tardito.

**M. Jean Tardito.** Monsieur le ministre, je comptais revenir sur le rapport Prévot, mais ne faut-il pas plutôt l'appeler maintenant le rapport Rocard, après la déclaration des services de M. le Premier ministre du 8 novembre dernier ?

Je cite cette phrase dans toute sa sécheresse : « Une loi devra permettre à la Poste et à France Telecom de devenir deux exploitants autonomes de droit public placés sous le contrôle de l'Etat. » Mais, depuis, M. le Premier ministre a précisé : « Le nouveau cadre institutionnel sera préparé en concertation avec toutes les parties concernées et donnera lieu à un projet de loi qui sera soumis aux assemblées à la session de printemps 1990. »

**M. Jean-Pierre Sueur.** C'est complètement démocratique !

**M. Jean Tardito.** De quoi s'agit-il, monsieur le ministre ? Qu'y-a-t-il derrière cette façade que vous avez esquissée vous-même à la tribune il y a quelques instants ? S'agit-il d'un dispositif visant, sous prétexte - et je cite encore - de « dynamisation ou d'autonomie » à déstructurer totalement les services publics de la Poste et des télécommunications ...

**M. Jean-Pierre Fourré, rapporteur pour avis.** Cette dernière partie est rajoutée !

**M. Jean Tardito.** Ne répondez pas à la place de M. le ministre !

... c'est-à-dire reprenant la substance du rapport Prévot ?

Ce rapport ayant été repoussé par la majorité du personnel et des représentants syndicaux, n'est-ce pas le réintroduire d'une autre façon ? Votre gouvernement aurait-il fait le choix de proposer l'éclatement du statut d'administration d'Etat et d'ouvrir ainsi la voie à la privatisation partielle ou progressivement totale des P.T.T. ?

La vigilance des postiers a permis une avancée intéressante sur les classifications avec la concertation en cours et par l'obtention d'un à-valoir fixé à 700 francs par trimestre à compter de 1990. Cet à-valoir devra être intégré plus tard au traitement et donc pris en compte dans le calcul des retraites. Vous l'avez annoncé, mais quand cela sera-t-il fait ? Pour

autant, la fédération C.G.T. des postes et télécommunications, fidèle en cela à l'inspiration majoritaire des postiers, se refuse à échanger une mesure indicielle contre l'abandon du statut de l'administration d'Etat et du budget annexe, et nous la soutenons.

Ma question est simple, monsieur le ministre, quelles sont vos intentions ?

**M. Jean-Pierre Sueur.** Bonnes !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Monsieur le député, je vous ai entendu reprendre le thème de la prétendue privatisation que j'ai dix fois, vingt fois, cinquante fois, cent fois réfuté. Ce sera la cent unième fois ce soir.

**M. Gilbert Le Bris.** Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut entendre !

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Franchement, écoutez ce que je dis, regardez ce que je fais !

Monsieur Tardito, j'ai reçu au ministère, voici quinze jours, une délégation de l'Internationale du personnel des P.T.T., qui comprend des représentants des syndicats de toute l'Europe. Nous avons parlé pendant plus de deux heures de ce qui se passe dans la Communauté, sujet que j'ai évoqué assez longuement à la tribune et sur lequel je reviendrai peut-être si une question m'est posée.

Ces syndicalistes, dont la plupart ne sont pas Français, m'ont dit : « Merci la France, merci monsieur Quilès, merci le président du Conseil des ministres des P.T.T. de la Communauté économique européenne, de défendre le service public au niveau européen. » Croyez-vous, monsieur Tardito, que je défends le service public au niveau européen, à Bruxelles, et que je le combats en France ?

La privatisation ? Je n'en veux pas, ni, aujourd'hui ni pour demain, car je pense que ce serait la mort du service public. C'est clair !

**M. Jean-Pierre Fourré, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Parfait !

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Je l'ai dit et je le répète aujourd'hui : je ne suis pas un tenant de la nationalisation absolue, votre parti non plus, je crois, et d'autres pays voisins de l'Europe des Douze sont en train de découvrir les bienfaits de la société d'économie mixte.

Nous sommes pour la société d'économie mixte. Il y a des sociétés privées. Il y a un service public. Il y a des administrations. Il y a des établissements publics. Il y a des sociétés nationales, et le service public n'est pas seulement le fait d'une administration.

Cela est clair, je l'ai dit, je le répète, je l'ai expliqué tout à l'heure à la tribune. Je ne vous apprends donc rien de nouveau.

Je suis favorable à une plus grande autonomie de la Poste et de France Telecom à l'intérieur d'un ensemble P.T.T. qui demeurera, car le personnel y tient beaucoup.

Voyez-vous, le débat public m'a beaucoup servi car j'ai écouté. J'ai écouté les syndicats, mais aussi le personnel directement : 200 000 agents se sont exprimés au cours de 8 000 réunions. J'ai écouté les parlementaires. J'ai écouté les entreprises. J'ai écouté les associations. Ce débat n'a pas été qu'un écran de fumée, comme certains l'ont dit. C'était un débat en profondeur, un vrai débat comme toute organisation démocratique doit en souhaiter.

A l'issue de ce débat, j'ai compris un certain nombre de choses. J'ai compris que l'autonomie était indispensable. J'ai compris aussi qu'il fallait maintenir une unité des P.T.T. qui demeurera, je l'ai clairement exprimé. J'ai compris aussi qu'il fallait que le Parlement puisse avoir un rôle plus fort dans le suivi, dans la surveillance de ce grand secteur public, ...

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** ... qui a un chiffre d'affaires de 190 milliards de francs. Tout cela, je l'ai appris au fur et à mesure de ce débat.

Une fois que j'ai appris, je décide ! Le Gouvernement a décidé de donner une autonomie à ces deux secteurs, la Poste et France Telecom, mais de garder une grande unité sociale et humaine au secteur des P.T.T., avec un ministre, une tutelle forte, un contrôle du Parlement. Voilà ce qu'a décidé le Gouvernement. Dans le même temps, il y aura un volet social ambitieux. Le personnel conservera son statut de fonctionnaire, même si cela a été critiqué ici ou là, vous voyez bien qu'il n'y a pas de privatisation. Toutefois, une négociation qui commencera la semaine prochaine avec les syndicats permettra, au cours des six prochains mois, de définir les votes et moyens d'une reclassification, de l'évolution d'un système qui est un peu figé, qui ne correspond plus réellement à l'évolution des métiers. Tout cela se mettra en place sur plusieurs années.

Quant à l'à-valoir sur lequel vous m'avez interrogé, ce sera une prime dans un premier temps et il sera intégré au traitement, donc pris en compte pour le calcul des retraites, au fur et à mesure de l'application des dispositions arrêtées. Pour certains, ce sera au bout d'un an, pour d'autres, au bout de deux ans, puisque les mesures seront étalées sur plusieurs années.

Voilà, monsieur Tardit, ce que j'ai proposé, voilà ce que le Gouvernement veut faire. Je le répète, il s'agit de renforcer le service public, de lui donner plus de dynamisme, mais en aucun cas d'aller vers un système de privatisation auquel je vous le répète - et ce sera la 102<sup>e</sup> fois - je suis totalement opposé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Fourré, rapporteur pour avis.** Voilà qui est clair !

**M. le président.** La parole est à M. Paul Lombard.

**M. Paul Lombard.** Monsieur le ministre, je voudrais revenir sur les salaires des postiers dont mon ami Marcelin Berthelot a pu dire à juste titre qu'ils restent les plus bas parmi les plus bas.

Le salaire d'un préposé à l'embauche est de 4 774 francs et dix ans après de 5 318 francs, indemnité de résidence incluse. Le salaire d'un agent d'exploitation à l'embauche est de 4 855 francs et dix ans après de 5 554 francs sans indemnité de résidence. Cela n'est vraiment pas digne d'un pays comme le nôtre. Sous la pression des luttes, les postiers ont obtenu cet à-valoir de 700 francs par trimestre dont on a déjà parlé et qui devait être intégré au traitement. Encore faut-il savoir quand.

Monsieur le ministre, vous avez parlé, au cours des négociations, d'une augmentation de 230 francs par mois. Nous sommes loin du compte puisque la fédération C.G.T. de la poste et des télécommunications réclame à juste titre une augmentation mensuelle de 1 500 francs pour tous les postiers ainsi qu'un salaire plancher minimum d'embauche de 6 500 francs. Comment peut-on vivre à notre époque avec moins de 6 500 francs par mois ?

Que l'on ne nous dise pas que le coût d'une telle augmentation serait trop élevé. Les 1 500 francs pour tous, avec les charges sociales, coûteraient 14 milliards de francs, c'est-à-dire à peu près ce que l'Etat va prélever cette année sur les P.T.T., le fameux racket dont nous demandons la suppression. Je rappelle à toutes fins utiles que de 1982 à 1988 ce racket a rapporté 85 milliards de francs. Par conséquent, les moyens existent. Quand comptez-vous, monsieur le ministre, répondre à cette juste revendication des postiers ?

Par ailleurs, mon collègue Guy Hermier m'a appris ce soir qu'à Marseille-VII<sup>e</sup> votre administration voulait supprimer hier et sans aucune discussion dix-sept emplois de préposés sur soixante-dix-sept. Je vous demande quelles mesures vous comptez prendre pour revenir sur des décisions aussi contraires aux intérêts du service public ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Monsieur le député, je voudrais faire une mise au point.

Vous venez de rappeler la revendication des 1 500 francs mensuels minimum pour tous, que l'on peut lire notamment sur des banderoles. Vous avez souligné que sa satisfaction coûterait 14 milliards de francs par an, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas une mince somme, mais que cela correspond à peu près au prélèvement de l'Etat sur le budget des P.T.T. Mais, monsieur Lombard, si ce prélèvement disparaît, cela veut dire tout simplement qu'on ne financera plus

ni l'espace ni la filière électronique et qu'il faudra augmenter les impôts pour compenser la disparition d'une somme non négligeable du budget général, à moins que vous n'ayez des ressources miracles, mais alors il faudra nous dire lesquelles !

Permettez-moi de vous donner quelques indications. Depuis 1988, les rémunérations des agents des P.T.T. ont été très nettement augmentées. J'ai déjà indiqué que des retards avaient été pris, que l'héritage est très ancien et que ce n'est pas en six mois ou en un an que l'on rétablira la situation. J'en conviens tout à fait. Mais il reste qu'en 1988 4 p. 100 des agents avaient une rémunération inférieure à 5 000 francs par mois ; en 1990, il n'y en aura plus un seul. En 1983, le tiers du personnel avait une rémunération inférieure à 6 500 francs par mois ; en 1990, cette proportion est ramenée à 9 p. 100. Je note que la plupart des agents qui sont dans ce cas vont être concernés par l'aide sociale au logement en Ile-de-France qui s'appliquera au personnel débutant et dont le montant sera de 1 000 francs par mois. Compte tenu de ces mesures, le nombre d'agents dont la rémunération est réellement inférieure à 6 500 francs par mois sera, vous le voyez, extrêmement réduit.

Le gain indemnitaire mensuel en 1990 par rapport à 1988 s'établit, toutes primes confondues, avec l'à-valoir sur la réforme et la prime de croissance, à près de 400 francs pour les facteurs et à plus de 500 francs par mois pour les agents et les contrôleurs du service général.

Permettez-moi aussi de vous rappeler que le personnel des P.T.E. bénéficie d'avantages en nature qui ne sont pas négligeables, notamment les postes de continuité de service pour le téléphone - ce qui veut dire abonnement et forfait gratuit - et depuis 1988 la prime de fidélité des C.C.P.

Au total, la somme des différentes mesures nouvelles prévues au budget de 1990 - à-valoir sur la réforme pour 1,3 milliard, mesures indemnitaires et statutaires pour 550 millions, et avantages en nature - se monte à près de 2 milliards de francs, c'est-à-dire environ 3 p. 100 de mesures salariales en plus des augmentations normales de salaires, soit un niveau jamais atteint jusqu'à ce jour. Ce n'est pas le fait du hasard, c'est le fait d'une politique sociale ambitieuse aux P.T.E. qui complète, autant qu'il est possible, la politique salariale générale de la fonction publique.

Voilà, monsieur le député, ce que je pouvais vous dire. Il y a plusieurs façons de considérer la réalité. Je vous ai donné des chiffres qui correspondent très exactement à ce qui se fait et à ce qui va se faire. Cela ne correspond peut-être pas totalement ce que demandent certaines organisations syndicales, mais, vous en conviendrez, va quand même nettement dans ce sens.

**M. le président.** Nous en revenons aux questions du groupe U.D.F.

La parole est à Mme Louise Moreau.

**Mme Louise Moreau.** Monsieur le ministre, je vous interrogerai sur les satellites de télévision directe.

Deux satellites sont en orbite : un français, TDF 1, un allemand, TVSAT 2 et on se prépare à lancer TDF 2, deuxième modèle de vol du programme français.

On assiste maintenant au lancement à l'étranger d'autres programmes de satellites de télévision directe : ASTRA au Luxembourg, DBS en Angleterre.

Le Gouvernement peut-il confirmer qu'il compte suivre la voie tracée par le programme franco-allemand et concrétiser l'avance prise en France et en Allemagne dans ce domaine en valorisant les investissements consentis, par le lancement, - peut-être dans un cadre bilatéral - d'un programme opérationnel de satellites de télévision directe ?

Quelle est votre stratégie en ce qui concerne les lancements futurs de satellites de télévision et, par voie de conséquence, comment voyez-vous l'avenir de l'ensemble de la chaîne « émission et réception » ?

En un mot, quelle est votre opinion sur la place de la France dans le marché de la réception des satellites ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Madame Moreau, vous me posez une question qui est terriblement d'actualité.

S'agissant d'abord de l'avenir du programme franco-allemand, comme vous le savez, TDF 1 a été lancé avec succès, TDF 2 doit être lancé au début de l'année prochaine,

je vous le confirme ; en ce qui concerne la partie allemande, TVSAT 1 a eu les difficultés que l'on connaît, et TVSAT 2 a été lancé et fonctionne correctement.

Donc le projet franco-allemand qui vise avant tout à développer la télévision directe et la nouvelle norme de diffusion D2Mac qui ouvre la voie à la télévision haute définition, est un programme qui me semble devoir réussir.

Pour l'avenir, c'est-à-dire au-delà de cette génération de satellites lourds qui ont été conçus voici près d'une dizaine d'années et qui ont fait l'objet d'un certain nombre de critiques, les voies qui s'offrent à nous sont multiples. Compte tenu de ces difficultés et ces interrogations, j'ai confié à M. Eymery, président de la COGECOM, la mission de réfléchir aux différentes voies qui semblent possibles, notamment à la combinaison entre satellites de télécommunications et satellites de télédiffusion. Il semble que l'on doive s'orienter vers une formule de satellite mixte d'une puissance inférieure aux satellites du type TDF et TVSAT.

Cela étant, je pense que l'an prochain, nous pourrions discuter opportunément à partir du dossier qui me sera remis sur les voies qui s'offrent à nous : voie nationale, voie franco-allemande ou voie européenne. Les solutions, je le répète, sont multiples.

En ce qui concerne la réception de la télévision directe - il ne suffit pas d'envoyer des satellites pour émettre, il faut aussi recevoir - plusieurs acteurs interviennent dans le déroulement de ce projet complexe. Il y a d'abord le Conseil supérieur de l'audiovisuel qui a attribué des canaux disponibles, en choisissant ce qu'on a appelé un « bouquet de programmes ». Le C.S.A. doit décider dans les prochaines semaines du mode de commercialisation des programmes payants, les trois programmes cryptés qui sont le « bouquet de programmes ».

Le deuxième type d'acteurs, ce sont les industriels qui ont reçu de la part de France Telecom et de Canal Plus des commandes de plusieurs centaines de milliers de décodeurs pour bénéficier rapidement des prix de grande série. J'ai lu aujourd'hui qu'il y aurait des retards et que les décodeurs ne sont pas prêts. Je n'ai pas conscience que les choses se soient passées ainsi. Les décodeurs ont été commandés dès que le satellite a été en fonctionnement. Il était inutile de le faire avant même de savoir si des émissions pouvaient être reçues. Nous n'avons donc pas pris de retard, et je peux vous dire d'ailleurs que le premier prototype de ce décodeur nous a été livré voici à peu près un mois.

Troisième type d'acteurs : les opérateurs qui ont à constituer leur programme. On a parlé tout à l'heure de la S.E.P.T. qui a démarré en mai 1988 et constitue aujourd'hui un produit d'appel pour les abonnements du câble. Il semble - et c'est heureux - que les nouveaux abonnés au câble soient tentés par la présence de la S.E.P.T. dans le bouquet de programmes offert par les câblo-opérateurs. Je le répète : TDF 2 sera lancée au début de l'année prochaine, ce qui devrait permettre de donner une plus grande cohérence à l'ensemble de notre programme, d'autant plus que les nouveaux programmes qui viendront sur TDF 1 devraient être prêts au cours du premier semestre de 1990.

Nous aurons ainsi fait un grand pas, en dépit des difficultés initiales, vers la norme D2Mac qui ouvrira la voie au grand projet de télévision haute définition, projet européen que nous défendrons au niveau international à la fin du premier semestre de 1990 afin que cette norme européenne puisse devenir une norme mondiale.

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Vasseur.

**M. Philippe Vasseur.** Monsieur le ministre, j'ai presque scrupule à revenir à des questions plus terre à terre, mais je pense que le rôle du service public en milieu rural ne manque pas non plus d'intérêt, comme l'ont souligné aussi bien le rapporteur spécial, M. Alain Bonnet, que M. Bayard.

Vous avez apporté une réponse qui me paraît partielle. Nous avons traité en effet du problème de la Poste ; il faudrait peut-être aussi parler de l'ensemble de l'administration dont vous assurez la tutelle et qui comprend aussi les télécommunications. Or nous assistons, dans des petites villes qui sont au centre de zones rurales, à un désengagement des télécommunications, c'est-à-dire que l'on mute des services dans des villes qui se trouvent à trente, quarante, cinquante kilomètres de là, alors que les techniques modernes nous per-

mettraient de traiter, à partir d'une petite « capitale rurale », des abonnés qui se trouveraient à dix, quinze, vingt ou trente kilomètres de là.

Je pourrais vous donner l'exemple d'une commune de mon département, Saint-Pol-sur-Ternoise, mais je suppose qu'il y a des dizaines ou peut-être des centaines de communes qui sont dans ce cas-là en France.

Vous avez parlé tout à l'heure, monsieur le ministre, et à juste titre, des P.T.T. comme d'une entité, d'un ensemble. Pouvez-vous nous garantir qu'il n'y aura plus de désengagement de votre administration en secteur rural et que vous y jouerez pleinement votre rôle de création et de maintien d'emplois. Postes et télécommunications confondues ? Et, dans le cas où vous seriez amené à procéder à des suppressions d'emplois, ne pourriez-vous pas envisager une consultation préalable ou une information des élus ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** C'est effectivement, monsieur Vasseur, une question qui préoccupe beaucoup les élus, et c'est l'un de mes principaux soucis, notamment dans la perspective d'une plus grande autonomie de la Poste et des télécommunications.

L'une des notions fondamentales sur laquelle s'appuie le service public, c'est la continuité territoriale, l'égalité de tous les citoyens devant ce service. Le problème ne se pose pas dans les grandes agglomérations ou dans les petites villes. Mais il se pose fréquemment dès que l'on se trouve dans des zones rurales, singulièrement lorsqu'elles sont en régression. Pour les télécoms, à partir du moment où le réseau existe, il y a beaucoup moins de problèmes que pour la Poste où il faut une présence physique. Il y a tout de même 13 000 points de contact en zone rurale, sur 17 000 bureaux de poste au sens large. C'est énorme.

On parle souvent de fermetures, de disparitions. Moi, je regarde toujours les chiffres et je me suis fait communiquer les statistiques. En 1986, il y a eu 67 fermetures, mais 51 créations, car il y a aussi des zones en développement, à la périphérie des villes notamment. On a donc un solde négatif de 16. Sur 13 000, cela fait 0,12 p. 100. Je sais bien qu'une moyenne masque toujours un peu les problèmes. Il n'en demeure pas moins que le nombre de fermetures est restreint, et il va en diminuant puisque, pour le premier semestre de 1989, il y a eu 24 fermetures pour 20 créations, soit un solde négatif de 4, c'est-à-dire 0,06 p. 100.

Je ne veux pas dire que cela ne pose pas de problème. Mais les statistiques sur des établissements que l'on a été obligé de fermer en 1989 sont particulièrement éloquantes : dans un point de contact, dans le Tarn-et-Garonne, six minutes d'activité par jour ; dans tel autre, en Indre-et-Loire, sept minutes ; dans tel autre, dans le Jura, trois minutes. Ce sont des organismes qui ne fonctionnent plus !

Le vrai problème, c'est de savoir comment les réactiver, comment jouer sur la polyvalence que j'évoquais tout à l'heure en répondant à une autre question. Il faut agir en concertation avec les élus, et assez tôt. Il ne faut pas s'intéresser au problème lorsque l'on est à deux doigts de fermer. Comment donc réactiver le point de contact, le bureau, l'agence postale, pas tant par des activités postales que par des activités financières, c'est bien évident, et comment trouver des solutions de remplacement ?

Se pose aussi en zone rurale le problème de l'éloignement, de l'isolement, et je ne suis même pas sûr que ces points de contact répondent à ce type de problèmes.

Nous sommes donc en train de réfléchir. Nous allons nous efforcer de développer la possibilité pour nos facteurs d'aller vers les personnes isolées pour leur apporter un contact humain et leur apporter l'aide que leur doit le service public.

Voilà, monsieur Vasseur, ce que je peux vous répondre. Pour les télécommunications, je crois que la question se pose beaucoup moins.

En tout état de cause, sachez que je tiens personnellement beaucoup - et j'ai demandé aux services d'être très attentifs à cet aspect des choses - à ce que la concertation avec les élus nationaux et les élus locaux, soit totale et assez précoce. Et je demande aux parlementaires de me prévenir à chaque fois que les choses ne se passent pas ainsi. La Poste et les télécommunications sont une grande maison avec beaucoup de monde. On s'efforce de se faire respecter. Si tel n'est pas le cas, je compte sur les élus pour m'aider.

**M. le président.** Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Gabriel Montcharmont.

**M. Gabriel Montcharmont.** Monsieur le ministre, la réalisation du marché unique européen transformera profondément le paysage de l'Europe des postes et des télécommunications,

Le Livre vert sur les télécommunications définit un certain nombre de principes et, en 1991, sera publié le Livre vert sur la Poste. Ainsi sera défini le cadre de leur évolution.

Si l'adoption de règles communes en matière de télécommunications et de service postal est à l'évidence nécessaire, nous nous devons d'être particulièrement vigilants sur les orientations choisies.

La mission parlementaire sur les télécommunications en Europe a pu constater qu'au-delà de la diversité des statuts juridiques, parfois d'ailleurs d'une grande complexité, les choix étaient largement semblables, et favorables à une ouverture à la concurrence apparemment satisfaisante, est en fait dangereuse et conduit à long terme à la déshérence du service public car les zones de faible rentabilité économique pour les compagnies se verraient privées de ces services nouveaux qui, par leur nature et leurs performances, deviennent vite indispensables au développement de l'ensemble du territoire.

Nous connaissons, monsieur le ministre, votre choix et celui du Gouvernement pour un service public des télécommunications fort et performant, assurant entre les différents espaces de notre territoire la cohésion et la solidarité. Nous savons aussi que tel n'est pas forcément l'avis de la commission de Bruxelles et de certains Etats comme la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne ou d'autres encore.

Le conseil des ministres des Douze du 7 novembre a montré que des difficultés réelles subsistaient pour faire admettre notre conception du service public et éviter l'installation d'opérateurs privés sur des segments de marché très rentables au détriment de l'équilibre du service public et de ses nécessaires péréquations.

Des problèmes semblables ne manqueront pas de se manifester dans le secteur postal où les réglementations des douze pays sont très disparates et où les risques d'étiollement du service postal au profit d'opérateurs privés comme D.H.L. ou Federal Express sont grands.

**M. le président.** Mon cher collègue, je vous demande de conclure ?

**M. Gabriel Montcharmont.** Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous apporter des précisions, non pas sur vos orientations que nous connaissons et soutenons, mais sur les nouvelles initiatives que vous envisagez de prendre afin que l'Europe de la Poste et des télécommunications, dont la réalisation est si évidemment nécessaire, ne s'engage pas dans la voie de la dérégulation à outrance qui est celle de la Commission de Bruxelles, mais assure le développement d'un service public fort et innovant.

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial.** Très bonne question !

**M. le président.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, il reste six questions. Si vous voulez finir avant deux heures du matin, je vous recommande d'accélérer un tout petit peu.

Vous avez la parole, monsieur le ministre.

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Votre question, monsieur Montcharmont, mériterait de longs développements. Mais je vais donc me limiter à quelques flashes sur ce sujet.

Vous avez évoqué l'Europe postale. J'ai indiqué tout à l'heure que c'était la première fois que ce sujet était traité lors d'un conseil des ministres de la Communauté. Vous avez souligné qu'il fallait éviter l'étiollement du service public postal. C'est tout à fait vrai, et nous avons décidé, à mon initiative, de créer un groupe de hauts fonctionnaires chargés de la Poste de chacun des douze Etats membres pour déter-

miner un règlement communautaire du secteur postal. Une telle réglementation permettra, je l'espère, d'assurer la pérennité des missions du service public postal en Europe.

J'ai évoqué également dans mon intervention le problème du repositage. C'est une question extrêmement sérieuse puisque certains opérateurs profitent actuellement des déséquilibres tarifaires pour détourner le trafic aux dépens des postes publiques, et nous allons l'évoquer très rapidement dans ce cadre.

En ce qui concerne les télécommunications, le Livre vert engage l'ensemble des pays. Il y a eu quelques difficultés d'interprétation, essentiellement à propos de la transmission et de la commutation de données, assurées par le Transpac en France. S'agit-il de services à valeur ajoutée ou de services de base, devant donc être traités dans le cadre d'un service public ? J'ai proposé un compromis qui doit être examiné lors de la réunion du conseil des ministres du 7 décembre, à Bruxelles. J'espère que nous arriverons à un accord. Nous pensons, comme la majorité des Etats européens, que le service de transmission et de commutation de données est effectivement un service public et que, si on l'ouvre à des opérateurs, il faudra leur imposer un cahier des charges de service public afin d'éviter une sorte d'écrémage de tous les services rentables. Si un service de cette nature s'ouvrait entre Paris et Lyon par exemple, sans aucune contrainte, sans aucun cahier des charges de service public, il écrêterait le marché. C'est inacceptable, et nous l'avons dit à Bruxelles.

Nous avons pris également des dispositions pour permettre la coopération entre les opérateurs publics européens dans le domaine de la recherche comme dans le domaine industriel. J'ai parlé tout à l'heure du terminal multimédias du futur qui est destiné à se brancher sur le R.N.I.S. et qui utiliserait la visiophonie.

Comme vous le voyez, à travers ces aspects institutionnels, réglementaires, à travers cette coopération, j'ai une vision exigeante et dynamique du service public, en Europe comme en France.

Je pourrais bien entendu, monsieur le député, développer plus longuement tous ces points. L'idée générale, c'est qu'il faut être capable au niveau européen de viser à la fois la promotion des valeurs du service public et le renforcement de ses moyens pour pouvoir résister à la concurrence qui est de plus en plus forte.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Sueur.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Monsieur le ministre, les actions que vous avez entreprises montrent votre volonté de jouer la carte de la modernisation et du dynamisme. Dans un contexte devenu concurrentiel, l'avenir du secteur public auquel nous croyons ne peut pas être, en effet, dans le *statu quo*. J'approuve donc totalement vos initiatives.

Ma question concerne les services financiers de la poste et les chèques postaux.

Notre poste bénéficie du réseau le plus efficace, le meilleur de France puisqu'elle est présente dans chaque canton, dans nombre de communes. Par l'intermédiaire des préposés, elle touche la totalité des citoyens de notre pays.

**M. Paul Lombard.** C'est le meilleur réseau d'Europe !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Vous avez raison, mon cher collègue.

**M. le président.** Monsieur Sueur, posez votre question.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Dans ce contexte, il me semble que les chèques postaux doivent proposer une gamme de produits financiers de qualité qui répondent aux besoins effectifs de la clientèle.

Vous avez récemment annoncé, monsieur le ministre, la création de Vidéoposte, un service de gestion à domicile qui permettra aux titulaires de chèques postaux d'effectuer, par Minitel, un certain nombre d'opérations réalisées habituellement au guichet, comme la consultation du compte, les virements ou les commandes de chèquiers.

Il faut s'en féliciter car, en ce domaine, la poste accusait un certain retard par rapport à la plupart des autres établissements financiers. Mais il faut aller plus loin et, en particulier, tirer tout le parti que l'on peut du magnifique réseau qui est celui de la poste en offrant une gamme très large, très diversifiée de prêts aux particuliers.

Pour faire face à la concurrence, aujourd'hui nationale, demain européenne, la poste doit être capable de présenter à sa clientèle une gamme complète de services adaptés à l'évolution des mentalités et des comportements, notamment en matière de prêts à la consommation.

Je sais, monsieur le ministre, que des réticences empêchent encore l'introduction de services de ce type. Elles étaient hier du côté de la rue de Rivoli, elles sont aujourd'hui du côté de Bercy. Cependant, il me semble que ce serait là un moyen efficace d'éviter que l'importante clientèle des ménages, faute de trouver un prêt à la consommation ou un prêt immobilier sans épargne préalable, ne se détourne des chèques postaux.

Le service public de la poste a le devoir de ne priver personne du droit d'accès aux comptes courants, aux moyens de paiement les plus diversifiés, mais aussi aux produits financiers susceptibles de répondre aux besoins actuels des ménages. Je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien vouloir me faire part de vos intentions à cet égard.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Monsieur le président, vous avouerez que répondre en une minute à ces graves questions tient de la gageure ! Mais j'essaierai d'être le plus bref possible.

Le problème des services financiers de la poste est essentiel.

Songez que la poste, c'est 30 millions de comptes, c'est 500 milliards de francs de dépôts. C'est, avec les C.C.P., 12 p. 100 des dépôts à vue. C'est 35 p. 100 des points de contact financier en France. Bref, c'est un ensemble auquel vous avez eu raison, monsieur Sueur, de rendre hommage.

Des menaces pèsent indiscutablement sur ces services financiers, en raison de la croissance de la concurrence bancaire, de la baisse du taux d'épargne des ménages, de la banalisation des produits au détriment de l'épargne liquide et défiscalisée, en raison aussi des rapprochements intervenus entre les banques et les assurances, qui créent des concurrents intégrés de très grande taille.

Il nous faut donc réagir et, notamment, diversifier les services financiers.

Vous avez évoqué tout à l'heure quelques éléments de modernisation comme Vidéoposte, un produit plus qu'intéressant, qui sera certainement à l'avant-garde dans son secteur.

Il faut bien entendu continuer d'offrir le livret A, qui est un produit de base des services financiers de la Poste, mais aussi rechercher un développement sur l'épargne longue je pense à des produits collectifs comme les Sicav, le plan d'épargne populaire, les fonds communs de placement et sur les moyens de paiement modernes comme la carte à puce.

Il faut également s'intéresser aux produits d'assurance et à certains prêts aux particuliers. Vous connaissez bien le problème. Il faudra bien entendu que j'en parle avec le ministre des finances.

Nous devons enfin être capables de nous développer avec de nouveaux partenaires. Nous avons déjà des partenaires financiers puissants et de qualité, comme la Caisse des dépôts ou la G.M.F., mais, bien entendu, je suis tout à fait prêt à en trouver d'autres qui permettront aux services financiers de la Poste de jouer leur rôle d'équilibre des comptes de la Poste, mais aussi de véritable service public. Tout en étant en concurrence avec les services bancaires, ils pourront avoir un rôle moderne dans la collecte de l'épargne et dans la diffusion d'un certain nombre de produits financiers auprès de nos concitoyens.

**M. le président.** La parole est à M. Gabriel Montcharmont, pour une seconde question.

**M. Gabriel Montcharmont.** Monsieur le ministre, le ritualisme de la procédure conduit forcément à une certaine redondance. Aussi ne reviendrai-je que brièvement sur le problème de la Poste en milieu rural, me bornant à présenter deux remarques.

La présence du service public en milieu rural suppose des fonctionnaires motivés. Ceux de la Poste doivent l'être d'autant plus qu'ils sont souvent les seuls à assurer la permanence du service public. Or, récemment, près de la moitié des postes de receveur de quatrième catégorie n'ont pas trouvé de candidats. Cela montre, à l'évidence, qu'il y a un manque de motivation.

Par ailleurs, vous avez évoqué la polyvalence et indiqué qu'elle concernait 3 500 points de contact sur 13 000. Elle est possible depuis dix ans. On peut trouver qu'elle progresse avec un trop sage lenteur, alors qu'elle est certainement un des meilleurs moyens d'assurer la permanence du service public en milieu rural. Ne pourrait-on pas imaginer de la rendre plus complète par des accords de partenariat, s'étendant notamment au secrétariat de mairie, et améliorant la qualité du service public par une meilleure amplitude de l'ouverture des bureaux ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Monsieur le président, je serai bref puisque c'est la troisième fois que l'on m'interroge sur ce sujet.

**M. le président.** Je n'osais pas vous le faire remarquer ! (Sourires.)

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Osez ! (Sourires.)

C'est dire, monsieur Montcharmont, que le sujet est important.

Vous avez évoqué la polyvalence de la Poste en milieu rural. Il est certain que l'on peut relancer la diversification des services en trouvant de nouveaux partenaires.

Je pense aussi qu'il doit être possible - et l'on peut faire des recherches dans cette voie - de confier l'activité postale à des partenaires qui souhaitent consolider leur propre activité, syndicats d'initiative ou administrations communales. On peut également essayer de s'orienter vers les fournitures de services marchands dans certains points de contact.

Ce qui compte en définitive, c'est de satisfaire les demandes de services, au sens le plus large, des habitants des zones rurales. Et il faut avoir, me semble-t-il, l'esprit très ouvert pour ce qui est des solutions possibles.

Ainsi que je l'ai dit, je crois, devant la commission de la production et des échanges, ce sujet est suffisamment important pour justifier qu'un parlementaire en mission soit chargé de l'étudier et d'aller plus loin. C'est ce que j'annoncerai dans quelques jours. J'espère que ce parlementaire aura recours à la plus large concertation avec les deux assemblées pour faire des propositions. Il y a déjà eu une action de concertation avec l'Association des maires de France, mais je souhaite que, grâce au travail de ce parlementaire, nous puissions, lors d'une prochaine discussion budgétaire, apporter une réponse plus complète et plus définitive à cette question, qui, à juste titre, vous préoccupe.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Kuchelda.

**M. Jean-Pierre Kuchelda.** Monsieur le ministre, je tiens à vous féliciter pour la volonté que vous manifestez de moderniser les postes, les télécommunications et l'espace, et pour l'action que vous menez en ce sens, tout en gardant à ce secteur son caractère de grand service public. Votre politique de dialogue constructif vous honore - et nous honore également - et montre que vous êtes au service de tous.

Pour cette raison, je souhaite vous interroger sur ce qui peut se passer dans le Nord - Pas-de-Calais, vieille région industrielle en cours de modernisation - modernisation que nous souhaitons voir s'accélérer, au bénéfice de la nation tout entière -, mais qui porte dans de nombreux domaines, y compris celui des postes et télécommunications, les séquelles de son passé.

**M. le président.** Monsieur Kuchelda, dépêchez-vous de poser « votre » question, et non pas « vos » questions !

**M. Jean-Pierre Kuchelda.** Les effectifs sont de 63 pour 10 000 dans le Nord - Pas-de-Calais, contre 88 pour 10 000 au niveau national. Que comptez-vous faire dans ce domaine ?

Deuxièmement, nous n'avons, dans le Nord - Pas-de-Calais, que deux centres de tri pour plus de 4 millions d'habitants : l'un sur Lille, l'autre sur Arras. Il serait nécessaire, en tenant compte du trafic nouveau qui apparaîtra avec l'entrée en service du tunnel, d'en créer un troisième pour les désengorger. Et les conflits actuels soulignent l'acuité de ce problème.

Troisièmement...

**M. le président.** Monsieur Kuchelda...

**M. Jean-Pierre Kuchelda.** ... nous n'avons qu'un centre de chèques postaux...

**M. le président.** ... je suppose que vous connaissez comme nous tous le règlement : vous avez la parole pour poser « une » question au ministre. Que se passerait-il si chacun en posait quatre ou cinq ?

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Mais, monsieur le président, c'est une question globale portant sur une région qui connaît des problèmes particuliers !

**M. le président.** Alors, posez votre question de telle façon qu'elle soit globale ! Je n'ai pas, pour le moment, le sentiment qu'elle le soit.

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Je poursuis donc.

Monsieur le ministre, le centre de chèques postaux de Lille, qui compte 2 200 employés, dessert 5 millions d'habitants. Il faut le désengorger, lui aussi, sans doute en créant un centre dans le Pas-de-Calais, département de 1,4 million d'habitants, qui n'en possède pas.

Enfin, je voudrais vous poser le problème, peut-être particulier - mais, après tout, nous sommes là pour ça - de deux hôtels des postes domaniaux, ceux de Bruay-Laboussière et de Lens, qui sont dans un état de vétusté avancée. Que comptez-vous faire dans l'avenir ?

Je voudrais ajouter à cela...

**M. le président.** Monsieur le ministre, vous avez la parole pour répondre à « une » question de M. Kucheida !

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Monsieur le président, le Nord - Pas-de-Calais est une grande région, qui mérite qu'on lui accorde quelque attention !

**M. le président.** Monsieur Kucheida, vous n'avez plus la parole.

Monsieur le ministre, ayez l'amabilité de répondre à M. Kucheida.

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Monsieur le président, je vais m'efforcer de répondre à la question de M. Kucheida.

Le Nord - Pas-de-Calais est effectivement une région importante, et pour les postes et pour les télécommunications.

**M. Jean-Pierre Kucheida.** On ne s'en rend pas compte dans le département de la Loire !

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Un million et demi de lignes y sont installées et le parc de Minutels compte 350 000 unités. Et les crédits budgétaires affectés à cette région me semblent à la hauteur des ambitions.

La région Nord - Pas-de-Calais, il faut le savoir, se situe au deuxième rang national.

D'autre part, France Telecom y a ouvert un service Alphapage, que j'ai moi-même inauguré en novembre 1988, et y ouvrira dans les tout prochains jours un service Numeris. Enfin, le réseau câblé s'y est notablement développé grâce à un crédit de 156 millions de francs de France Telecom en 1989 et à la collaboration de près de 200 agents.

Les investissements en faveur de la Poste progressent aussi à un rythme très soutenu dans la région Nord - Pas-de-Calais : pour les opérations ordinaires d'investissement, ils augmenteront en 1990 de 7 p. 100, passant de 99 à 106 millions.

Une opération exceptionnelle a été menée à bien cette année au profit du secteur de la vente par correspondance : la construction d'une plate-forme routière, destinée à accélérer le traitement des commandes pour un coût de 58 millions de francs supplémentaires.

En ce qui concerne les micro-ordinateurs, qui permettent aux bureaux de poste d'être plus performants, la région Nord - Pas-de-Calais est une des mieux pourvues de France, puisque plus de la moitié des bureaux et 900 positions de travail en sont équipées. Cet effort sera poursuivi en 1990.

Vous avez évoqué les problèmes d'emploi. Je peux vous dire qu'il n'y aura pas de suppression d'emplois dans les services d'exploitation, où sont simplement prévus des redéploiements. Des reprises d'emplois seront effectuées dans les seuls services administratifs. Le niveau sera négocié entre la direction régionale et la direction générale.

Le problème du taux des vacances d'emplois, qui, je le sais, se pose dans la communauté urbaine de Lille, en raison des difficultés que nous rencontrons pour recruter des postiers originaires du Nord est assez préoccupant. Il sera pris en charge spécifiquement par un groupe de travail.

Quant aux questions plus précises que vous avez commencées de me poser, notamment sur la réhabilitation et la rénovation des bureaux de poste - en particulier de celui de Bruay, pour lequel semble-t-il, une décision a déjà été prise - je vous propose une rencontre avec mes collaborateurs afin de traiter plus à fond les questions qui concernent votre région.

**M. le président.** La parole est à M. René Drouin.

**M. René Drouin.** Monsieur le ministre, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le cas particulier de l'atelier de carrossage et de réparation du matériel P.T.T. implanté sur la zone artisanale de la vallée de l'Orne à Moyeuvre-Grande, une ville durement touchée par la crise de la sidérurgie.

A la suite du plan Acier de 1984, la construction de cet atelier a été décidée après une mûre réflexion d'une durée de six mois, menée par le ministère des P.T.T., représenté à l'époque par M. Louis Mexandeau, et a nécessité un investissement de 27 millions de francs de la part de l'Etat.

Il était destiné au carrossage et à la réparation de véhicules blindés et il devait être créateur de 200 emplois à la fin de 1987. Cette implantation devait surtout permettre de redonner une image dynamique à la vallée de l'Orne et l'espoir à une population confrontée à une difficile reconversion dans une région en crise.

Lors de la construction, M. Mexandeau a, en février 1986, effectué une visite pour constater l'état d'avancement des travaux. La construction - environ 6 000 mètres carrés - s'est terminée le 1<sup>er</sup> octobre 1986, sous le gouvernement de M. Chirac.

Sur les 200 emplois prévus initialement pour la fin de 1987, seulement une soixantaine seront effectivement créés. M. Longuet, alors ministre des P.T.T., décide de limiter volontairement le nombre d'emplois en assurant une montée en charge de travail progressive.

Dès que j'ai pris connaissance de la nouvelle destination de l'atelier, je suis intervenu à plusieurs reprises auprès de M. Longuet pour connaître ses réelles intentions. Il est bon de rappeler que, à cette époque, M. Longuet a décidé la création d'un centre expérimental d'exploitation des télécommunications de l'écrit à Bar-le-Duc, créant trente emplois, et surtout, point important, une opération d'implantation à Nancy de la direction technique du service national des ateliers-garages des postes et des télécommunications, créant soixante emplois.

Autant dire qu'on déshabillait Paul pour habiller Jacques !

Dans cette région en reconversion, où tout emploi créé compte, quel plan de redéveloppement comptez-vous mettre en place, monsieur le ministre, pour augmenter l'activité de cet atelier et, par là même, créer de nouveaux emplois, afin de respecter les engagements pris en 1984 par le ministère et l'administration des P.T.T. de créer 200 emplois dans ces locaux neufs ?

Ce sera, monsieur le ministre, une belle façon de participer à l'effort de diversification industrielle qui se développe et dont la Lorraine du fer a besoin.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Cette question, monsieur Drouin, a été soulevée plusieurs fois et le dossier a été soigneusement étudié.

Un audit a montré qu'il existe une possibilité de développement des activités autour de réalisations spécifiques de petite série, puisqu'il est difficilement envisageable d'y faire réparer du matériel routier.

Le rattachement de cet atelier au Service national des ateliers et garages, le S.N.A.G., créé le 1<sup>er</sup> janvier 1983, a permis une montée en charge progressive de l'activité et le maintien de soixante emplois.

Ce niveau d'emploi peut être garanti aujourd'hui. L'accroissement prévisible en fonction de prospections réalisées par le responsable du centre et ses collaborateurs pourrait, au grand maximum, déboucher sur la création d'une dizaine d'emplois supplémentaires.

Si, toutefois, le développement des activités se révélait plus important, on serait alors confronté à un problème d'infrastructures, qui nécessiterait des investissements probablement lourds et une extension des locaux.

En tout état de cause, compte tenu de la complexité de ce dossier, que vous connaissez très bien et que j'ai eu l'occasion d'examiner d'assez près, je vous propose de me rencontrer et de rencontrer également mes collaborateurs chargés de ce dossier, pour étudier de façon plus précise les moyens d'optimiser - car c'est, je crois, cela qu'il faudra faire - les capacités de production de cet établissement.

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Le Bris.

**M. Gilbert Le Bris.** Monsieur le ministre, il est permis d'affirmer aujourd'hui que la greffe de l'Espace annoncée dans la dénomination de votre ministère a réussi.

Vous avez prouvé votre volonté de cohérence et d'action, tant par la création de la Délégation générale à l'Espace, et, plus récemment, du Comité de l'Espace, que par une augmentation de 12 p. 100 pour 1990 du budget d'investissement du C.N.E.S. et par les récents succès d'Ariane.

Aujourd'hui, l'avenir, c'est Spot IV et ce sont les grands programmes européens à long terme que sont Ariane 5, Hermès et Colombus.

Je souhaite savoir, monsieur le ministre, au moment où vous présidez le conseil des ministres des P.T.T. de la C.E.E., où en sont ces projets européens et quelle va être la ligne de conduite de la France dans la recherche d'une autonomie spatiale, objectif affiché par rapport aux deux Grands, Américains et Soviétiques.

Courte question pour un dossier important !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Monsieur le président, je serai aussi court que le parlementaire qui m'a interrogé.

Je veux d'abord le remercier pour les remarques qu'il a formulées à propos de la politique spatiale française et de la « synthèse » qui a réussi au sein de ce ministère.

Ainsi que vous l'avez rappelé, monsieur Le Bris, un Comité de l'espace vient d'être formé. Je suis - je tiens à le dire devant cette assemblée - ouvert à une collaboration encore plus étroite avec les parlementaires. Vous savez que mon ministère a participé et a apporté un soutien actif au colloque « Atmosphère et climat » qui s'est déroulé dans votre assemblée à l'initiative de votre président.

Nous avons également contribué au colloque organisé par la commission de la production et des échanges et intitulé « Les enjeux européens de l'Europe spatiale ».

La question que vous avez évoquée, monsieur Le Bris, a été largement développée.

J'ai eu l'occasion tout à l'heure, en réponse à une question, de parler d'Hermès, de Colombus et de la plate-forme internationale, pour laquelle j'ai signé, il y a un peu plus d'un an, un accord au nom de la France.

Nous sommes engagés délibérément dans une politique européenne. De plus en plus, la politique française et la politique européenne se confondent, du fait du rôle moteur que nous avons joué jusqu'ici, du fait du rôle financier non négligeable que nous avons dans les différents programmes.

Ne doutez pas un seul instant de notre engagement, de notre volonté de soutenir les programmes, de notre volonté de continuer à demeurer moteurs dans la recherche - développement. Cela passe par un C.N.E.S. performant. Cela passe aussi par une volonté politique du Gouvernement français - et le Comité de l'Espace permettra d'harmoniser les objectifs des différents ministères concernés par la politique spatiale. Cela passe enfin par une agence spatiale européenne qui développe effectivement l'ensemble de ces projets.

Vous parliez de la présidence de la Communauté européenne. Il se trouve que l'Europe de l'Espace ne recouvre pas exactement l'Europe des Douze. Mais c'est une Europe encore plus large. Et cela me paraît de bon augure pour l'avenir et pour l'Espace.

**M. le président.** Monsieur Drouin, vous avez l'honneur de conclure ces questions - brièvement, bien sûr !

**M. René Drouin.** Avec beaucoup de plaisir, monsieur le président ! (Sourires.)

Je salue, monsieur le ministre, la modernité des P.T.T. et la promotion de l'excellent matériel qu'elles utilisent. Cependant, la France n'assure pas autant qu'elle le pourrait la promotion de son avance dans le domaine des télécommunications.

Je prendrai un exemple.

L'avion et le T.G.V. sont empruntés par des responsables économiques. Durant leur trajet, ces derniers sont - excusez le mot - « téléphoniquement morts ». Pourtant, ils ont, de par leurs fonctions, besoin de communiquer. Alors qu'on aurait pu imaginer d'installer un téléphone sur le dossier de quelques sièges, ce que certaines compagnies aériennes américaines offrent depuis longtemps aux voyageurs de première classe, il est dommage que, dans des trains modernes, il faille faire la queue devant des cabines mal insonorisées. Le téléphone a sa place dans les T.G.V. ! Et, pour lui, quelle belle promotion !

Que comptez-vous prendre comme mesures pour améliorer ce type de service offert aux usagers des transports ?

Enfin, chaque banque met en place des guichets automatiques en libre-service vingt-quatre heures sur vingt-quatre. On en connaît le succès. Pourquoi la Poste, dans les centres-ville, ne suivrait-elle pas ou ne précéderait-elle pas cet exemple ? A quand les « îlots de communication » où voisinerait la boîte aux lettres, le libre-service d'affranchissement, le téléphone, le Minitel et peut-être - pourquoi pas ? - un jour la télécopie publique ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Je confirme que nous sommes très favorables au développement de tout ce qui est nouveaux matériels, notamment les automates.

Les automates seront, pour commencer, installés dans les bureaux de poste - 3 000 bureaux sont concernés -, à des endroits où seront concentrés tous les appareils en libre-service.

Nous comptons aussi implanter ces appareils dans de nouveaux points de contact, qui sont en cours de définition et que nous appellerons nous, plutôt que des « îlots », des « points-poste », et qui existent actuellement à titre expérimental dans cinq stations d'essence. Pourquoi pas envisager demain des îlots un petit peu plus autonomes ?

Il n'est pas prévu, pour l'instant, d'installer des télécopieurs en libre-service, mais je considère cette idée comme très prometteuse, car le service de télécopie publique de la Poste est en plein essor. Ce service est offert dans 560 bureaux de poste. Son chiffre d'affaires est passé de 7 millions de francs en 1986 à 29 millions de francs en 1989, ce qui place la poste française au deuxième rang mondial après le Japon pour cette activité de télécopie publique. Je pense qu'il était utile de le souligner.

Je terminerai en évoquant le problème du téléphone dans le T.G.V. Depuis le 23 septembre, les passagers du T.G.V.-Atlantique peuvent téléphoner sur les lignes Paris-Rennes et Paris-Nantes.

France Telecom a prévu pour l'instant de développer un programme de 360 publiphones destinés à l'équipement de quatre-vingt-quinze rames du T.G.V.-Atlantique et de quelques rames du T.G.V.-Sud-Est.

Le service téléphonique sera progressivement assuré sur les lignes à grande vitesse Paris-Lyon-Marseille-Montpellier, Paris-Rennes, Paris-Nantes et Paris-Bordeaux. Trois cabines seront installées dans chaque rame. Cela me semble suffisant pour commencer, nous verrons ensuite si nous devons aller plus loin.

Une enquête commandée par France Telecom a montré qu'un voyageur sur trois désire téléphoner lors de ses déplacements en train. Quand on sait que les voyageurs seront plus de 20 millions en 1989, cela donne une indication sur l'importance du trafic qui en découlera.

Enfin, je peux vous indiquer, bien que vous ne m'avez pas posé la question, que d'ici à deux ans il y aura aussi le téléphone sur les liaisons aériennes internationales. Cette initiative, qui a été prise par France Telecom, en liaison avec les Canadiens, les Australiens et l'Organisation internationale de l'aviation civile, va permettre de donner à tous ceux qui bougent la possibilité de téléphoner.

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le ministre. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits du budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 41, au titre des services votés, au chiffre de 164 028 914 883 francs.

**M. Paul Lombard.** Monsieur le président, nous avons demandé un scrutin public !

**M. le président.** Je ne suis saisi d'aucune demande de scrutin public.

*(Ces crédits sont adoptés.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 42, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 47 018 790 000 francs.

*(Ces autorisations de programme sont adoptées.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 42, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 26 637 020 706 francs.

*(Ces crédits sont adoptés.)*

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen du budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

3

### DÉPÔT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu de M. Pierre Esteve un rapport, fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur le projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture, complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (n° 977).

Le rapport sera imprimé sous le n° 996 et distribué.

4

### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 995, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

5

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990, n° 895 (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération.

Annexe n° 40. - M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. Justice.

Annexe n° 27. - M. Philippe Auberger, rapporteur spécial ; avis n° 924, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République : tome VII (Administration centrale et services

judiciaires) de M. François Asensi ; tome VIII (Administration pénitentiaire et éducation surveillée) de M. Gilbert Bonnemaison.

Economie, finances et budget : Charges communes et article 70, Comptes spéciaux du Trésor (articles 43 à 52), Taxes parafiscales (lignes 1 à 48 et 51 à 53 de l'état E) ; budget annexe de l'Imprimerie nationale ; budget annexe des Monnaies et médailles.

Annexe n° 10, tome I (Charges communes). - M. Jean-Marc Ayrault, rapporteur spécial ;

Annexe n° 11 (secteur public). - M. Jean Le Garrec, rapporteur spécial ;

Annexe n° 44 (Comptes spéciaux du Trésor). - M. Dominique Gambier, rapporteur spécial ;

Annexe n° 45 (Taxes parafiscales). - M. Jean Tardito, rapporteur spécial ;

Annexe n° 39 (Imprimerie nationale). - M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial ;

Annexe n° 41 (Monnaies et médailles). - M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial.

Economie, finances et budget : Services financiers.

Annexe n° 10, tome II (Services financiers). - M. Jean-Marc Ayrault, rapporteur spécial.

Articles non rattachés : articles 54, 55, 56, 58 à 68.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée, le mercredi 15 novembre 1989, à une heure trente cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
CLAUDE MERCIER*

### ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 14 novembre 1989)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 28 novembre 1989 inclus a été ainsi fixé :

**Mardi 14 novembre 1989, le soir, à vingt et une heures trente :**

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (nos 895, 920, 921 à 925) ;

Postes, télécommunications et espace (suite).

**Mercredi 15 novembre 1989, le matin, à neuf heures trente,**

l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Légion d'honneur et ordre de la Libération.

Justice.

Economie, finances et budget :

Charges communes.

Comptes spéciaux du Trésor.

Taxes parafiscales.

Imprimerie nationale.

Monnaies et médailles.

Economie, finances et budget :

Services financiers.

Articles non rattachés.

**Jeudi 16 novembre 1989, le matin, à neuf heures trente,**

l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente, et, éventuellement, **vendredi 17 novembre 1989 :**

Articles non rattachés (suite).

Crédits et articles réservés.

Seconde délibération.

Vote sur l'ensemble.

**Mardi 21 novembre 1989, le matin, à neuf heures trente,** l'après-midi, à seize heures, et, éventuellement, le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi d'habilitation, adopté par le Sénat, relatif à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte (n° 979).

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'exercice de certaines professions judiciaires et juridiques (nos 947, 994).

Discussion du projet de loi modifiant l'article 6 de la loi du 31 décembre 1987 portant réforme du contentieux administratif (nos 904, 970).

Discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France et des conclusions du rapport sur la proposition de loi de M. Louis Mermaz et plusieurs de ses collègues, relative au contentieux des reconduites à la frontière (nos 944, 942 et 972).

**Mercredi 22 novembre 1989**, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (n° 977).

**Jeudi 23 novembre 1989**, l'après-midi, à quinze heures, et, éventuellement, le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif aux biens culturels maritimes et modifiant la loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques (n° 949).

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'utilisation des détecteurs de métaux (n° 943).

Discussion :

- du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres et un protocole) (n° 988) ;
- du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Pologne sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres) (n° 990) ;
- du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention relative à la construction et à l'exploitation d'une installation européenne de rayonnement synchrotron (n° 991) ;
- du projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (n° 538) ;
- du projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (n° 540).

**Vendredi 24 novembre 1989**, le matin, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, et l'après-midi, à quinze heures :

Discussion du projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'École nationale d'administration (n° 650).

**Lundi 27 novembre 1989**, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi relatif à l'intégration des personnels de l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie dans les corps des services extérieurs de l'administration pénitentiaire de l'Etat (n° 981) ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993.

**Mardi 28 novembre 1989**, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (n° 946) ;

Éventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle ;

Discussion du projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie (n° 964).

## NOMINATION DE RAPPEUR

### COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

M. Bernard Carton a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 982) visant à la mise en œuvre du droit au logement.

## DÉMISSION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

Mme Marie Jacq et M. Thierry Mandon ont donné leur démission de membres de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Mme Marie-Noëlle Lienemann, MM. Elie Castor, André Delehedde, Alain Peyrefitte et Philippe Séguin ont donné leur démission de membres de la commission des affaires étrangères.

M. Jacques Roger-Machart a donné sa démission de membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Mme Lucette Michaux-Chevry et M. Roland Vuillaume ont donné leur démission de membres de la commission de la production et des échanges.

## NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

(En application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)

1. Le groupe socialiste a désigné :

Mme Marie-Noëlle Lienemann et M. André Delehedde pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Mme Marie Jacq, MM. Jacques Roger-Machart et Thierry Mandon pour siéger à la commission des affaires étrangères.

M. Elie Castor pour siéger à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

2. Le groupe du R.P.R. a désigné :

Mme Lucette Michaux-Chevry et M. Roland Vuillaume pour siéger à la commission des affaires étrangères.

*Candidatures affichées le mardi 14 novembre 1989, à dix-huit heures.*

Ces nominations prennent effet dès leur publication au *Journal officiel*.

## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et out.-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
	<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>			<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.  <b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions..... 1 an	108	854	
83	Table compte rendu.....	52	88	
83	Table questions.....	52	95	
	<b>DEBATS DU SENAT :</b>			
06	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions..... 1 an	09	349	
85	Table compte rendu.....	52	81	
95	Table questions.....	32	52	
	<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>			<b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
	<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>			
06	Un an.....	670	1 536	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

**Prix du numéro : 3 F**

*(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)*

